

45528

D.2011.09.26.16.1

1/47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

séance du 26 Septembre 2011

*
*
*

16 - POLITIQUE DES DEPLACEMENTS ET ACCESSIBILITE

16.1 - Révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération
Toulousaine : bilan de la consultation des personnes publiques associées.

L'an deux mille onze, le vingt six septembre, à la Communauté Urbaine du
Grand Toulouse, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de
l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre
COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE :

Etaient présents :

MM. ANDRE, BRIANÇON COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIÉ,
RAYNAL, SEMPE.

Empêché d'assister à la séance et à donné pouvoir :

M. CARREIRAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir ::

M. LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etat présent :

M. BACOU.

Par délibération D 2011.01.24.13.1 en date du 24 janvier 2011, le Comité Syndical de Tisséa a arrêté le nouveau projet de révision du PDU et a autorisé le Président à engager les démarches nécessaires à la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées.

Le projet de révision du PDU a été adressé pour avis sous trois mois :

- le lundi 14 février 2011 aux communes, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, aux collectivités territoriales et à l'Etat,
- le mardi 15 février 2011 aux associations d'usagers, aux chambres consulaires et structures patronales, aux associations agréées de protection de l'environnement, aux associations de quartiers et de communes, aux organismes techniques, aux associations d'handicapés et de personnes à mobilité réduite.

La date limite de la procédure de consultation a été fixée au mercredi 18 mai 2011.

Le projet de révision du PDU a également été adressé pour information à AGIR, au Groupement des Autorités Responsables des Transports publics, à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et localement à la Société Anonyme Aéroport Toulouse-Blagnac et à la SEM d'aménagement OPPIDEA.

Il est important de souligner que cette phase de consultation a été menée sur une base de 306 « personnes publiques associées » plus large que celle prévue par les textes de lois. En effet, le dispositif prévoit :

- Une consultation obligatoire des communes, de la Région, du Département et de l'Etat,
- Une consultation à leur demande des associations agréées de protection de l'environnement, des représentants des professions et des usagers des transports, des chambres de commerces et d'industrie, des associations de représentants des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Les commissions thématiques ayant été ouvertes à l'ensemble de ces structures, il est apparu nécessaire de les consulter dans leur intégralité pour recueillir leur avis sur le projet de révision du PDU. Outre ces structures, a été menée une consultation formelle à caractère non réglementaire auprès des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, des organismes techniques, des autres chambres consulaires, de plusieurs associations de quartiers, des organismes syndicaux et professionnels, l'ensemble de ces organismes ayant également été associé et ayant contribué aux travaux des différentes commissions du PDU.

Dans le cadre du bilan de la consultation, il semble pertinent d'examiner tous les avis :

- qu'ils aient été formulés au titre de la procédure réglementaire ou non,
- qu'ils aient été émis avant ou après la date limite de concertation.

Synthèse des avis

1 / La procédure réglementaire de consultation des personnes publiques associées concerne 121 structures : l'Etat, la Région Midi-Pyrénées, le Département de la Haute-Garonne et les 118 communes du périmètre de révision du PDU.

Sur cette base sont dénombrés :

- 27 avis favorables,
- 62 avis réputés favorables,
- 26 avis défavorables,
- 1 avis réservé,
- 5 retours sans avis.

2 / La procédure réglementaire de consultation sur demande des personnes publiques associées concerne un total de 101 structures : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, les associations agréées de protection de l'environnement (au nombre de 28), les représentants des professions et des usagers des transports (au nombre de 22), les associations de représentants de personnes handicapées ou à mobilité réduite (au nombre de 50).

Sur cette base, sont dénombrés :

- 1 avis favorable,
- 1 avis défavorable,
- 1 retour sans avis
- 3 avis contributifs,
- 95 sans retour d'avis.

3 / La procédure non réglementaire de consultation des personnes publiques associées concerne un total de 84 structures : les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (au nombre de 23), les autres chambres consulaires (au nombre de 3), les associations de quartiers (au nombre de 25), les structures syndicales (au nombre de 6), les structures professionnelles et associations d'entreprise (au nombre de 7) ainsi que des structures techniques (au nombre de 20).

Sur cette base, sont dénombrés :

- 7 avis favorables,
- 1 avis défavorable,
- 10 avis contributifs,
- 1 avis réservé,
- 2 retours sans avis,
- 63 sans retour d'avis.

4 / Une synthèse des avis fait apparaître les principaux points suivants :

- 35 avis favorables,
- 62 avis réputés favorables,
- 28 avis défavorables,
- 2 avis réservés,
- 8 retours sans avis,
- 13 avis contributifs,
- 158 sans retour d'avis.

Des points de convergence :

- organisation d'un réseau structurant et maillé, autour de pôles d'échanges et intégrant l'organisation en bassin de mobilité et quadranants de l'agglomération toulousaine, allant dans le sens d'une augmentation de la part modale des TC,

- utilisation des modes lourds et du réseau ferroviaire pour le maillage du réseau TC, en réponse à la structuration urbaine de l'agglomération toulousaine, réalisme économique pour la réalisation des investissements figurant au PDU, avec des investissements progressifs sur des bus en site propre pouvant évoluer vers des modes plus capacitaires de type tramway voire métro, mise en place des contrats d'axe pour assurer la cohérence urbanisme / déplacements, et même demande d'un contrat d'axe supplémentaire au-delà de la Ville Intense,
- prise en considération accrue des problématiques de déplacements à l'échelle de l'agglomération afin de garantir les grands équilibres entre territoires, développement d'un réseau cyclable d'agglomération, avec des « autoroutes cyclables » et mise en place de stationnements adéquats aux pôles d'échanges, aux abords des grands équipements,
- poursuite du déploiement des Plans de Déplacements Entreprise et des outils d'écomobilité, plus particulièrement le covoiturage,
- concept de ville apaisée, avec des vitesses de déplacements maîtrisées et un plus grand partage de l'espace public au profit des TC et modes actifs.

Des précisions nécessaires :

- corrélation entre la baisse des investissements, le passage d'un réseau tramway à un réseau BHNS, et le maintien des objectifs de parts modales, capacité de ce projet à atteindre les objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en termes de réduction des Gaz à Effets de Serre,
- modalités de développement de l'usage du réseau ferroviaire dans les modes TC de desserte de l'agglomération,
- meilleure prise en compte de l'arrivée de la ligne à Grande Vitesse et le développement du pôle de Matabiau et de la nécessaire amélioration de l'interconnexion et accessibilité des transports en commun urbain, avec notamment l'exploitation à 52 m de la ligne A,
- modalités de mise une place d'une gouvernance TC partagée entre les trois AOT Urbain, Département et Région,
- préciser les principes d'itinéraires du réseau structurant au sein du centre-ville élargi, en cohérence avec le schéma de développement des TCSP et la démarche de requalification des espaces publics,
- préciser le rôle du Schéma Directeur d'usage des voiries dans la maîtrise du trafic automobile, dans la définition du réseau secondaire et de son maillage, pour la logistique urbaine, apporter des compléments en intégrant cette problématique dans les projets de TCSP et de traitement de la voirie,
- niveaux de service envisagés pour le réseau de bus à haut niveau de service, maintien ou pas du projet RD 916 car avis divergeant entre communes et intercommunalité.
- préciser dans une action spécifique les modalités de maîtrise des coûts d'exploitation du réseau urbain, qui conditionne la capacité d'investissement à terme du SMTC en sa qualité d'AOTU, notamment sur la base d'un tableau de bord qui permettrait le suivi d'indicateurs chiffrés tels que les kilomètres produits, les voyageurs transportés et les coûts d'exploitation par mode, ainsi que les évolutions de ces coûts lors de réalisation d'un nouveau TCSP,
- préciser dans le projet de prolongement de la ligne B à Labège que le bus en site propre peut à terme devenir un métro dès lors que les conditions

économiques le permettront et que sa date de réalisation fera l'objet d'une décision lors de la clause de revoyure.

Des demandes et propositions formulées :

- mise en place de liaisons transversales, en rabattements sur les gares et axes lourds du réseau urbain,
- mise en œuvre de voies réservées Covoiturage / TC sur les grandes voiries d'agglomération,
- programmation de la ligne B en mode métro en 2020, du TCSP Castanet – Labège – Saint Orens en 2020, du TCSP Boulevard Urbain Saint-Marty en 2020, de la ligne Express Sud Sicoval / Toulouse, de TAD dans le Sud-Est, du TCSP Eisenhower en 2015 et non 2020, TCSP Labège-Escalquens dès 2014,
- considérer le schéma de développement des TCSP comme un schéma de principe, avec possibilités d'adaptation en fonction des réflexions en cours ou à venir, notamment dans le centre élargi qui fait l'objet d'une démarche de requalification des espaces publics,
- programmation de la Liaison Urbaine Balma-Est, d'un contournement de Pibrac, d'une sécurisation de la RD 112, du réaménagement des échangeurs de la RD 902,
- pas de programmation des voiries non configurées en boulevard urbain multimodal, pas de programmation à 2020 de la RD 924 sans TCSP,
- renforcement de l'usage du ferroviaire, avec notamment la mise en œuvre de solution tram-train et le renforcement des cadencements TER,
- étude de création de nouvelles gares : entre Brax et Pibrac, à L'Union, entre Montaudran et Labège-Innopolis,
- réflexion sur les nouveaux générateurs d'accidents (ligne de tramway, site propre bus, piste cyclable) et les mesures à prendre pour les minimiser,
- desserte en TC de nouveaux quartiers (par exemple Vidalhan, Monges Croix du Sud) ou prolongement de ligne (par exemple 64 sur Pibrac, 26 et 61 sur Launaguet), création de lignes de soirée,
- développement des démarches de PDE pour les entreprises de plus de 100 salariés,
- mise en place entre les quadrants de l'agglomération d'autoroutes cyclables, un partage de la gouvernance avec les organismes socio-professionnels, notamment pour les grands projets d'infrastructures,
- poursuivre le projet de support unique de paiement Pastel en développant une tarification combinée sur les réseaux urbains, interurbain et ferroviaire,
- élaborer un outil d'information multimodale destiné au grand public dans le cadre d'un projet unique de diffusion,
- inscrire explicitement dans les fonctionnalités générales des bus en site propre leur usage partagé avec les réseaux départementaux, et prévoir d'étudier l'usage éventuel des plateformes de tramway par les autocars départementaux.

*
*
*

POUR :

MM. ANDRE, BRIANÇON, COHEN, KELLER, MARQUIÉ, RAYNAL, SEMPE, BACOU, CARREIRAS (pouvoir M. COHEN), LAVIGNE (pouvoir M. BACOU)

ABSTENTION :

MM. GODEC, GOIRAND,

ARTICLE 1 : PREND ACTE des avis émis par les personnes publiques associées dans le cadre de la procédure de consultation réglementaire et non réglementaire.

ARTICLE 2 : DIT que les avis des personnes publiques associées seront joints au dossier de révision du PDU soumis à enquête publique.

ARTICLE 3 : SOLICITE d'autres maîtrises d'ouvrage sur certains projets ne relevant pas de sa compétence mais pour lesquels les personnes publiques associées ont émis un avis ou posé des questions :

Sur des sujets communs à plusieurs maîtres d'ouvrage :

- Mise en œuvre d'une coordination inter AOT, à l'échelle de l'Aire Urbaine.
- Création d'une commission de coordination du réseau cyclable de la métropole.
- Réduction des vitesses autorisées sur les voiries rapides urbaines à 80 km/h.

Etat :

- Modalités d'affectation d'une voie de circulation du périphérique, en heures de pointe, pour les TC et le covoiturage.

Région Midi-Pyrénées :

- Calendrier des priorités régionales en matière de traitement des pôles d'échanges ferroviaires figurant au PDU.
- Poursuite de la ligne C au delà de la Gare de Colomiers, sur le territoire du PTU Colomiers / Pibrac / Brax avec desserte au ¼ en heure de pointe, incluant le doublement de la voie entre Lardenne et le franchissement du périphérique Ouest.
- Cadencement au ¼ en heure de pointe de la halte des Ramassiers à Colomiers.
- Demande de création d'une nouvelle halte ferroviaire entre Toulouse et Montrabé, entre Pibrac et Brax, à la jonction avec la LMSE,
- Demande d'extension des capacités de stationnement en gares de Pibrac, de Montrabé.

- Cadencement au quart d'heure sur l'axe TER Sud-Est en lien avec le contrat d'axe 25 prescrit au SCOT.
- Périmètre et modalités de mise en œuvre de dessertes Tram-train, à la suite des études d'opportunité.

Conseil Général de la Haute-Garonne :

- Demande de requalification de la RD 112 dans la traversée de Balma.
- Demande de desserte du territoire Sud du Sicoval, à hauteur de Montgiscard, par la ligne Express HOP Nailloux / Toulouse.
- Demande de prolongement de la RD 916 jusqu'à Belberaud, en préférence au doublement jusqu'à la RD 57.
- Demande des calendriers de réaménagement des échangeurs de la RD 902 et des coûts dans la traversée de Blagnac.
- Demande de mise en place d'un évitement de Pibrac entre la RD 24d et la RD 65.
- Demande de réalisation de la liaison RD 2 / RD 16 avant 2014.
- Question sur la programmation du RD 924 à 2020 car pas de TCSP associé.
- Demande de développement d'un système de rabattement vers les gares de Mèrenvielle, Brax et Colomiers pour rabattre en TC les communes de la Save au Touch sur ces gares.

Grand Toulouse :

- Programmation du franchissement de la Garonne entre les communes d'Aucamville et Blagnac, à partir du boulevard Salvador Allendé.
- Programmation de la Liaison Urbaine Balma-Est dans sa partie Nord sur Balma.
- Demande d'un aménagement de sécurité sur les voies communales de Montrabé permettant d'accéder à la gare.
- Mise en œuvre d'une étude pour la création d'un nouveau boulevard urbain multimodal en concordance avec le développement de nouveaux pixels d'urbanisation (horizon 2030) illustré par le projet de ZAD de l'Albige sur Saint-Orens.
- Demande programmation du boulevard Eisenhower pour 2015.

ARTICLE 4 : RAPPELLE qu'en application de la clause de revoyure à l'horizon 2015 pour la programmation des projets de TCSP figurant aux fiches actions 10 et 11, les demandes d'anticipation de programmation des TCSP figurant aux orientations 2020 PDU à l'horizon 2030 du SCOT se feront dans ce cadre, en considérant en outre la prescription des contrats d'axe et l'organisation des calendriers de programmation des projets urbains desservis par ces TCSP.

ARTICLE 5 : S'ENGAGE sur le principe de prendre en considération plusieurs avis ou remarques ou contributions formulées par les personnes publiques associées dans le cadre de la finalisation du PDU et de son approbation après enquête publique :

Chapitre 1/ Démarche de révision du PDU

- Différencier le projet de LGV Bordeaux Toulouse Narbonne en deux tronçons : le tronçon Bordeaux Toulouse et celui de Toulouse Narbonne, en raison de calendrier décalé
- « Elargissement du PTU » : affichage d'une nouvelle carte prenant en compte l'évolution des périmètres des collectivités membres du SMTC.

- Indiquer que la Région Midi-Pyrénées a créé en 2006 la première centrale d'information multimodale Régionale en France

Chapitre 3/ Projet

- Préciser au chapitre « Vers une politique globale de déplacements » que les travaux à entreprendre sur le domaine ferroviaire pour la mise en place d'un tram-train nécessitent la préexistence d'un véritable réseau de tramways compatible et pertinent avec le tram-train.
- Préciser au chapitre A « Améliorer la sécurité des déplacements » que l'Observatoire des accidents plus celui du PDU intégreront le suivi de l'accidentologie des transports en commun et que les mesures de réduction des vitesses doivent se faire dans le cadre d'une approche plus globale en partenariat avec tous les gestionnaires de voiries.
- Préciser au chapitre C « Répondre aux enjeux de desserte en transports en commun des territoires » que le schéma de développement des TCSP doit présenter des possibilités d'adaptation en fonction de l'avancement des réflexions concernant le réseau structurant et le maillage des TCSP.
- Donner au chapitre F « Maîtriser l'usage de la voiture » la définition d'un boulevard urbain multimodal.
- Préciser au chapitre G « Prendre en compte la logistique urbaine » que les axes supports de TCSP seront pris en compte dans l'identification des itinéraires dédiés aux transports de marchandises.

Chapitre 4/ Fiches Actions

- Fiche action 1 : préciser l'enclenchement d'études préliminaires sur des secteurs prioritaires de dessertes ferroviaires combinant protection sonore à la source et isolation des habitations.
- Fiche action 2 : Ajouter l'action d'intensifier les actions de suppression des PN 67 et 68 (chemin de Gabardie – chemin de Nicol), PN 189 (Montaudran), PN 2, 3 et 11 sur la ligne Matabiau-Empalot-Colomiers
- Fiche action 2 : préciser que l'Observatoire des accidents plus celui du PDU intégreront le suivi de l'accidentologie des transports en commun.
- Fiche action 3 : préciser que les mesures de réduction des vitesses doivent se faire dans le cadre d'une approche plus globale en partenariat avec tous les gestionnaires de voiries et inscrire dans les indicateurs de suivi les émissions de particules PM 10.
- Fiche action 5 : ajouter dans les objectifs « densifier les territoires urbanisés déjà desservis par les TC et mieux desservir les pôles économiques majeurs et conforter le fonctionnement en quadrant de l'agglomération ».
- Fiche action 9 : ajout sur la carte du pôle d'échanges Palais de Justice, préciser la liaison entre le TCSP RD 120 et le réseau métro.
- Fiche action 10 : ajout sur la carte du pôle d'échanges Palais de Justice.
- Fiches actions 9 et 10 : Inscrire dans les fonctionnalités générales des voies de bus en site propre leur usage partagé avec les réseaux d'autocars départementaux.
- Fiche action 11 : préciser dans le projet de prolongement de la ligne B à Labège que le bus en site propre peut à terme devenir un métro dès lors que les conditions économiques le permettront et que sa date de réalisation fera l'objet d'une décision lors de la clause de revoyure prévue par le PDU.

- Fiche action 12 : ajouter un schéma précisant les principes d'itinéraires du réseau structurant au sein du centre-ville élargi en cohérence avec le schéma de développement des TCSP.
 - Fiche action 14 : différencier le projet de LGV Bordeaux Toulouse Narbonne en deux tronçons : le tronçon Bordeaux Toulouse et celui de Toulouse Narbonne, en raison de calendrier décalé
 - Fiche action 14 : prendre la reformulation d'une partie de la fiche proposée dans l'avis de la Région et reprendre la cartographie associée en conséquence.
 - Fiche action 14 : ajouter sur la carte associée les demandes de création de nouvelles haltes : entre Toulouse et Montrabé, entre Pibrac et Brax, à la jonction avec la LMSE.
 - Fiche action 14 : préciser que les travaux à entreprendre sur le domaine ferroviaire pour la mise en place d'un tram-train nécessitent la préexistence d'un véritable réseau de tramways compatible et pertinent avec le tram-train.
 - Fiche action 20 : ajouter dans les objectifs « densifier les territoires urbanisés déjà desservis par les TC et mieux desservir les pôles économiques majeurs et conforter le fonctionnement en quadrant de l'agglomération ».
 - Fiche action 28 : inscrire une étude de faisabilité de mise en place d'une voie Covoturage et TC sur le périphérique et ses pénétrantes.
 - Fiche action 29 : Préciser les objectifs de développement des P+R (1000 pour le métro et 2000 pour le réseau Tram – BHNS – TCSP bus).
 - Fiche action 32 : rappeler la définition d'un boulevard urbain multimodal.
 - Fiche action 32 : inscription dans la liste des projets de la RD 924 en Boulevard Urbain Multimodal.
 - Fiche action 34 : ajouter ADEME comme partenaire technique.
 - Fiche action 36 : Citer RFF, en qualité de gestionnaire du réseau, dans le chapitre traitant de la mise en place de plateformes multimodales pour la réception de granulat
 - Fiche action 37 : ajouter la prise en compte des axes supports de TCSP dans l'identification des itinéraires dédiés aux transports de marchandises
 - Fiche action 38 : ajouter ADEME comme partenaire technique.
 - Fiche action 39 : ajouter ADEME comme partenaire technique.
 - Fiche action 41 : préciser l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer une accessibilité de qualité au pôle d'échanges Matabiau.
- Chapitre 5/ Mise en œuvre et suivi du PDU
- Préciser le chapitre financier par l'affichage des partenariats mis en place, notamment la convention de financement conclue avec le Conseil Général de la Haute-Garonne et les appels à projets de l'Etat au titre du Grenelle de l'Environnement pour les opérations TCSP retenues : VCSM, Garonne, LMSE, Envol, BUN, Ramassiers, Avenue Tolosane.
 - Carte de synthèse TCSP : ajout du pôle d'échanges Palais de Justice et correction de la légende : « Autres TCSP non planifiés SCOT horizon 2030 » au lieu de « Orientation TCSP SCOT 2030 ».
 - Tableau de bord : correction de deux erreurs matérielles : titre de l'action 18 Appliquer les principes du Schéma Directeur d'Accessibilité et non Appliquer les principes des Schémas Directeurs d'Accessibilité - titre de

l'action 27 en intégralité soit « Elaborer les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) ».

Annexes du PDU

- Compléter l'annexe accessibilité par une note faisant référence aux SDA des autres AOT ainsi qu'aux PAVE en cours de réalisation, de façon à être conforme aux textes de loi applicables au PDU.

ARTICLE 6 : S'ENGAGE

sur le principe de prendre en considération plusieurs corrections matérielles dans le cadre de la finalisation du PDU et de son approbation après enquête publique :

Chapitre 2/ Bilan, Diagnostic et Enjeux

- Pages 36 à 43 : reprise de la pagination et de l'agencement carte/tableau à la suite d'une erreur d'impression, le tableau « Environnement, cadre de vie, sécurité » étant imprimé en double aux pages 23 et 37.

Chapitre 4/ Fiches Actions

- Page 89 – tableau des fiches-actions : correction de deux erreurs matérielles : titre de l'action 18 « Appliquer les principes du Schéma Directeur d'Accessibilité » et non « Appliquer les principes des Schémas Directeurs d'Accessibilité » ;
- Fiche action 10 : ajout sur la carte du pôle d'échanges Palais de Justice.
- Fiche action 14 : suppression sur la carte de la gare de Belberaud.
- Fiche action 17 : correction de la légende de la carte, mot « Projet » en bleu.

Chapitre 5/ Mise en œuvre et suivi du PDU

- Page 162 : correction de l'intitulé de la Commission Urbanisme/Déplacements pour se mettre en cohérence avec le SCOT : Commission Urbanisme/Transport.
 - Tableau de bord : correction de deux erreurs matérielles : titre de l'action 18 Appliquer les principes du Schéma Directeur d'Accessibilité et non Appliquer les principes des Schémas Directeurs d'Accessibilité - titre de l'action 27 en intégralité soit « Elaborer les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) ».
- ARTICLE 7 : DIT que cette délibération sera transmise :
- au Préfet pour contrôle de légalité,
 - aux Personnes Publiques Associées ayant émis un avis,
 - à la Commission d'Enquête Publique du PDU.

Acte Certifié Exécutoire

Transmis au Contrôle de Légalité le :
Affiché le :
Notifié le :
Le Président,

Pour le Président
Et par délégation

Jean-Paul MAZABRARD
Directeur Général

Pierre COHEN

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

- 5 OCT. 2011

ANNEXE A LA DELIBERATION D 2011.09.26

1 Procédure de consultation réglementaire

La procédure réglementaire de consultation des personnes publiques associées concerne 121 structures : l'Etat, la Région Midi-Pyrénées, le Département de la Haute-Garonne et les 118 communes du périmètre de révision du PDU.

Sur cette base sont dénombrés :

- 27 avis favorables,
- 62 avis réputés favorables,
- 26 avis défavorables,
- 1 avis réservé,
- 5 retours sans avis.

1.1 / Avis de l'Etat

Avis favorable par courrier signé du Préfet en date du 13 mai 2011, qui considère le projet réaliste et conforme aux objectifs de l'Etat ...

- projet multimodal intégrant la recherche d'une cohérence urbanisme-transport, une politique globale de stationnement, un partage de la voirie, un développement des pôles d'échanges,
- constitution d'une offre TC s'appuyant sur le réseau structurant et sur un maillage du territoire, avec une organisation multimodale allant dans le sens d'une augmentation de la part modale des TC,
- une part modale des TC en hausse, plaçant l'agglomération toulousaine au niveau des grandes villes françaises,
- effort de phasage des projets.

... tout en appelant les observations suivantes :

- illustrer le chapitre financier par l'affichage des partenariats mis en place, à l'exemple de la convention de financement conclue avec le Conseil Général, ou les appels à projets de l'Etat au titre du Grenelle de l'Environnement,
- préciser les niveaux de service envisagés pour le réseau de bus à haut niveau de service
- prévoir une réflexion sur les nouveaux générateurs d'accidents (ligne de tramway, site propre bus, piste cyclable) et les mesures à prendre pour les minimiser,
- la réduction des vitesses sur le réseau des VRL nécessite une approche plus globale en partenariat avec tous les gestionnaires de voiries,
- préciser le rôle du Schéma Directeur d'usage des voiries dans la maîtrise du trafic automobile, dans la définition du réseau secondaire et de son maillage,
- pour la logistique urbaine, apporter des compléments en intégrant cette problématique dans les projets de TCSP et de traitement de la voirie, et intégrer les agendas 21, le PCET du Grand Toulouse ou le SRCAE qui abordent ces questions,
- compléter l'annexe accessibilité par une note faisant référence aux SDA des autres AOT ainsi qu'aux PAVE en cours de réalisation, de façon à être conforme aux textes de loi applicables au PDU.

1.2 / Avis de la Région Midi-Pyrénées :

- Avis favorable par délibération de la Commission Permanente du 21 avril 2011, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées suivantes :
- le PDU doit tenir compte de la politique régionale en matière de développement de l'offre ferroviaire : la mise en œuvre des ambitions du PRT 2007-2013 demeure l'objectif de la Région à une échéance qui va au-delà des horizons de préconisations du PDU. Du fait des contraintes budgétaires, l'horizon de réalisation de ces objectifs dépasse le terme des préconisations du PDU,
 - la Région rappelle son engagement dans l'amélioration du transport ferroviaire régional, qui continu à se traduire à ce jour par des projets structurants pour l'agglomération toulousaine comme l'arrivée de la LGV et le développement du pôle Matabiau. Forte de cette compétence, la Région apportera au SMTIC les éléments issus de l'ensemble de ces réflexions afin d'être intégrés le moment voulu au projet de PDU,
 - la Région s'engagera dans le développement des points intermodaux uniquement si la capacité et la vitesse du système de correspondance offert sont compatibles avec les besoins et attentes des usagers du TER,
 - rappelle que les travaux à entreprendre sur le domaine ferroviaire pour la mise en place d'un tram-train nécessitent la préexistence d'un véritable réseau de tramways compatible et pertinent avec le tram-train,
 - la mise en place d'un syndicat mixte type SRU nécessite préalablement des études, les fiches actions traitant de ce sujet devant être plus nuancées
 - rappelle que si le PDU prend en compte le PRA, il devra intégrer les orientations du SRCAE, qui devraient intégrer la révision à la hausse les contraintes européennes concernant les normes de mesures de particules,
 - demande que l'évaluation environnementale du PDU intègre le projet du lac de Lamartine sur de Roques, le projet de Pirac sur Tournefeuille, le projet de confluence Ariège Garonne, la démarche en cours de mise en œuvre de la trame verte et bleue dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique prévu fin 2012,
 - dans l'Observatoire du PDU, évaluer l'indicateur : développer des transports limitant la fragmentation des espaces
 - fiches actions 6 et 7 : regrette que les remarques formulées sur le projet de SCOT n'est pas été pris en compte,
 - fiche action 11 : date de réalisation de l'exploitation à 52 m de la ligne A compatible avec le projet LGV et demande à être associé au PLB qui de part sa connexion au réseau ferroviaire TER offre un renforcement de l'intermodalité,
 - fiche action 12 : demande de préciser le niveau de service des lignes structurantes et du réseau BHNS,
 - fiche action 14 : propose une reformulation d'une partie de la fiche et demande de revoir la cartographie associée en conséquence. Rappel en outre qu'il n'existe pas de projet de création de nouvelles haltes à Roques et Pinsaguel et que la région ne sera pilote que des actions inscrites à son propre programme,
 - fiche action 18 : précise que 12 gares seront mises aux normes de l'accessibilité sur le PDU
 - fiche action 21 : propose une reformulation sur le développement de la gamme tarifaire intermodale

- fiche action 23 : rappelle l'expérimentation sur plusieurs gares et haltes du système de stationnement vélo,
- fiche action 29 : précise que les Gares de Saint-Jory, Portet, Pins Justaret ont fait l'objet d'une réorganisation du stationnement,
- fiches actions 36 et 37 : la Région accompagnera ces actions,
- fiche action 41 : rappelle que le développement des points d'échanges se fera en fonction des possibilités techniques et des priorités régionales,
- fiche action 42 : rappelle que la Région a créée en 2006 la première centrale d'information multimodale Régionale en France, qui vient en complément de la CIMM.

1.3 / Avis du Département de la Haute-Garonne

Pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 mais avis favorable par délibération du Conseil Général du 6 juin 2011, assorti de demandes et de souhaits :

Des principes fondamentaux rappelés :

- le projet de PDU englobe plusieurs communes qui ne relèvent pas du PTU mais de la compétence du Conseil Général,
- que le premier PDU s'est concentré sur la croix du métro, pour un coût de 2,6 milliards d'euros ; que ce réseau armature, qui dessert correctement l'hyper centre, a franchi les limites de Toulouse intra-muros à la demande du Conseil Général et avec sa participation financière décisive,
- que face au constat de la disparité des parts de transports collectifs entre le cœur de la ville et les territoires périphériques, le Conseil Général promeut désormais une prise en considération accrue des problématiques de déplacements à l'échelle de l'agglomération afin de garantir les grands équilibres entre territoires,
- que le Conseil Général soutient la faisabilité de la réalisation à terme du prolongement de la ligne B en métro jusqu'à Labège, ainsi que la réalisation dans un premier temps d'un BHNS pour apporter une première réponse rapide aux besoins de ce territoire,
- que le caractère évolutif des TCSP permet de concilier rapidité du développement des TC et contrainte économique,
- que sur le seul PTU, le Conseil général finance chaque année 17 millions d'euros en faveur du transport scolaire gratuit, 3 millions d'euros pour les gratuités sociales, 32 millions d'euros pour les investissements dans le transport urbain, soit 52 millions d'euros qui représentent la moitié du budget transport du Conseil Général (ce qui place le Conseil Général au second rang national des efforts consacrés hors compétence obligatoire au développement des transports urbains),
- que le Conseil Général a proposé l'élaboration d'une convention de financement pluriannuelle, qui a été signée le 4 avril 2011, maintenant l'effort du Conseil Général en faveur du développement des transports urbains, listant les projets prioritaires à réaliser d'ici 2015, prévoyant une clause de revoyure à mi-parcours, offrant une meilleure lisibilité financière au SMTC à l'horizon 2020,
- qu'un nouveau SDTC a été défini en 2010, donnant comme objectif au transport interurbain de répondre massivement à la demande nouvelle des actifs d'ici 2020 en développant une offre adaptée, avec les lignes express Hop ! connectées aux lignes de métro,

- que la création de lignes express sur le réseau Arc en Ciel, avec la révision tarifaire visant à une plus grande attractivité et la perspective d'un doublement du budget Transport interurbain, constituent une prise en compte des besoins de déplacements massifs d'une population qui a voulu ou du se loger au-delà de l'agglomération et qui se rend chaque jour dans le cœur de l'agglomération pour des raisons d'abord économiques, que certaines lignes urbaines, parfois situées dans des secteurs traversés par le réseau interurbain, sont lourdement déficitaires ; qu'un travail en partenariat serait souhaitable afin d'envisager une meilleure synergie entre les deux réseaux, pour en obtenir une utilisation plus optimale,
- que Toulouse elle-même a besoin d'un transport collectif interurbain performant, afin de réduire le flux automobile qui chaque jour aboutit sur ses liaisons routières.

Améliorations devant être actées :

- prise en compte de l'approche pragmatique proposée par le Conseil Général pour développer rapidement et globalement les territoires périphériques, en expérimentant d'abord des modes souples et économiques basés sur des bus, pour les faire évoluer ensuite si nécessaire vers des modes plus lourds de type tramway ou métro (rappelé à ce propos que la convention de financement du PDU signée le 4 avril 2011 entérine la réalisation conjointe d'itinéraires de type bus en site propre proposée dans l'avis du Conseil Général sur le PDU le 22 octobre 2011),
- de la recherche par le SMTC d'un rééquilibrage des territoires en maintenant la réalisation prioritaire de plusieurs TCSP dans les territoires périphériques de l'agglomération toulousaine,
- de la prise en compte du nouveau SDTC voté par le Conseil Général le 24 mars 2010,
- de la réalisation de plateformes de bus en site propre sur les principales radiales de l'agglomération qui permettra l'usage mixte de ces équipements par les transports urbains et périurbains,
- de la confirmation de l'aménagement de réels pôles d'échanges avec la notion nouvelle de pôles d'interconnexions,
- du maintien de l'objectif d'une tarification intégrée à terme,
- de l'ouverture sur la forme que pourrait revêtir la future instance de coopération entre autorités organisatrices de transports dans l'agglomération toulousaine.

Demandes de prise en considérations :

- préciser dans une action spécifique les modalités de maîtrise des coûts d'exploitation du réseau urbain, qui conditionne la capacité d'investissement à terme du SMTC en sa qualité d'AOTU, notamment sur la base d'un tableau de bord qui permettrait le suivi d'indicateurs chiffrés tels que les kilomètres produits, les voyageurs transportés et les coûts d'exploitation par mode, ainsi que les évolutions de ces coûts lors de réalisation d'un nouveau TCSP,
- préciser dans le projet de prolongement de la ligne B à Labège que le bus en site propre peut à terme devenir un métro des lors que les conditions économiques le permettront et que sa date de réalisation fera l'objet d'une décision lors de la revoyure prévue par la convention de financement du PDU,

- prendre en compte lors de la création des nouveaux TCSP le transfert sur le reste de voirie des parts de trafics qui ne feront pas l'objet d'un report modal,
- poursuivre le projet de support unique de paiement Pastel en développant une tarification combinée sur les réseaux urbains, interurbain et ferroviaire qui soit lisible et attractive pour l'usager,
- élaborer un outil d'information multimodale destiné au grand public dans le cadre d'un projet unique de diffusion qui garantisse aux usagers sa simplicité, sa clarté et son accessibilité,
- inscrire explicitement dans les fonctionnalités générales des bus en site propre leur usage partagé avec les réseaux d'autocars départementaux,
- prévoir d'étudier l'usage éventuel des plateformes de tramway par les autocars départementaux.

1.4 / Avis des communes

- Aigrefeuille** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
- Aucamville** : avis favorable par DCM du 19 avril 2011 avec les points suivants :
- Prend acte des actions prévues pour le secteur Nord ainsi que leur calendrier : BUN programmation TCSP 2015 ; RD 820 orientation TCSP 2020 ; constitution d'un réseau de lignes bus structurantes à haut niveau de service circulant sur les axes TCSP 2015/2020 ; renforcement de la connexion réseau ferroviaire / réseau urbain avec études pour la mise à 4 voies du tronçon Matabiau Saint-Jory dans le cadre des études de liaison LGV Toulouse Paris
 - Réaffirme que ces actions devraient être des actions prioritaires pour résorber le retard pris dans le secteur Nord et favoriser l'accueil de populations nouvelles telles que prévues dans le PLH
 - Considère que la création de la ligne LGV Paris Toulouse et les études en cours pour la mise à 4 voies du tronçon Matabiau Saint-Jory doit permettre une meilleure connexion entre les réseaux urbain et ferroviaire par le développement de la gare de Lacourtenours et favoriser sur le secteur la création d'un pôle intermodal
 - Souhaite que le franchissement de la Garonne en prolongement du boulevard Salvador Allende soit intégré au PDU dans les fiches actions 32 et 33, cette liaison devant contribuer à une désaturation du périphérique tout en favorisant l'accessibilité des grands pôles et équipements métropolitains ainsi que de satisfaire au trafic du transit de part et d'autre de la Garonne.
 - Aureville** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
 - Aussonne** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
 - Auzeville-Tolosane** : Avis défavorable par DCM du 18 avril 2011, tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :
 - Rappelle la forte incertitude quant à la capacité de ce projet à atteindre les objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en termes de réduction des GES,
 - Affirme que ce PDU est en retrait : ce projet n'est pas en mesure de rattraper le retard en matière de transport en commun par rapports aux autres agglomérations équivalentes et n'est pas en mesure de modifier la part modale

- Estime que le projet ne répond ni aux attentes de l'ensemble du territoire du SMTc, considérant que l'augmentation du VT à 2% procure 20 millions d'euros supplémentaires par an.
- Avis défavorable par DCM du 19 avril 2011, tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :
- Inscription de la réalisation du prolongement de la ligne B en mode métro au plus tard en 2020.
- Inscription du TCSP Castanet-Labège-Saint Orens aux orientations 2020
- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.
- Demande la transmission intégrale de l'évaluation environnementale du PDU.
- Ayguessives** : Avis défavorable par DCM du 26 avril 2011, aux motifs des demandes suivantes non satisfaites :
- Inscription de la réalisation du prolongement de la ligne B en mode métro au plus tard en 2020.
- Inscription du TCSP Castanet-Labège-Saint Orens aux orientations 2020
- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.
- Demande la transmission intégrale de l'évaluation environnementale du PDU.
- Ayguessives** : Avis défavorable par DCM du 26 avril 2011, aux motifs des demandes suivantes non satisfaites :
- Inscription de la réalisation du prolongement de la ligne B en mode métro au plus tard en 2020.
- Inscription du TCSP Castanet-Labège-Saint Orens aux orientations 2020
- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.
- Demande la transmission intégrale de l'évaluation environnementale du PDU.
- Balma** : Avis favorable par DCM du 21 avril 2011, sous réserve de la prise en compte des propositions suivantes, nécessaires au développement du secteur de Balma-Gramont :
- Prévoir et financer de façon prioritaire, à horizon 2015, la création de la LUBE dans sa partie Nord en connexion à l'A 68 au sud du péage, afin de contribuer à la desserte de la ZAC de Balma-Gramont, de modérer la saturation sur la RD 112, de lever les dysfonctionnements liés à la congestion de l'échangeur de la Roseraie,
- La desserte, à horizon 2013, du quartier Vidalhan de la ZAC de Balma-Gramont en TC de type BHNS pour assurer un lien efficace avec le métro et la ville,
- La requalification de la RD 112, à savoir l'élargissement et sécurisation de la voie conformément aux recommandations émises suite à l'enquête publique liée à la première révision simplifiée du PLU de la commune de Balma approuvée le 22 mai 2008, révision qui avait pour objet principal l'intégration du projet de ZAC communautaire de Gramont.
- Bazège** : avis défavorable par DCM du 10 mai 2011 aux motifs suivants :
- Rapelle la forte incertitude quant à la capacité de ce projet à atteindre les objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en termes de réduction des GES,
- Affirme que ce PDU est en retrait : ce projet n'est pas en mesure de rattraper le retard en matière de transport en commun par rapports aux autres agglomérations équivalentes et n'est pas en mesure de modifier la part modale de la voiture,
- Estime que le projet ne répond ni aux besoins ni aux attentes de l'ensemble du territoire du SMTc, considérant que l'augmentation du VT à 2% procure 20 millions d'euros supplémentaires par an.
- Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,
- Inscription du TCSP Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,
- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express

entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire,

- Mise en place de TAD zonaux raccordés au terminus du métro le plus proche sans rupture de charge.

Beaupuy : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Beauzelle : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Belberaud : Avis défavorable par DCM du 2 mai 2011, tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :

- Inscription de la réalisation du prolongement de la ligne B en mode métro au plus tard en 2020.

- Inscription du TCSF Castanet-Labège-Saint Orens aux orientations 2020

- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.

- Inscription du prolongement de la RD 916 jusqu'à Belberaud présentant un intérêt de contournement pour le secteur.

Belbèze-de-Lauragais : avis défavorable par DCM du 26 avril 2011 aux motifs suivants :

- Le TAD est peu développé dans les cotéaux Sud du Sicoval et laisse des communes en dehors de toute solution TC ou équivalent,

- L'extension de la ligne B n'est pas définitivement retenue,

- L'implantation de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse n'est pas programmée.

Blagnac : Avis favorable par DCM du 31 mars 2011, sous réserve de la prise en considération des réserves exprimées suivantes :

- Le calendrier d'aménagement du Parc des Expositions doit coïncider avec la mise en place de sa desserte par la ligne de tramway et le prolongement de la voie départementale.

- Les échéances d'intervention à court et long terme pour l'ensemble des échangeurs de la RD 902 doivent être précisées, avec un affichage des coûts au même titre que les autres opérations.

- L'accès Nord à la zone aéroportuaire doit figurer au PDU.

- La desserte de soirée en rabattement sur les pôles d'échanges tramway doit être améliorée.

- Les deux pôles d'échanges Aéroport et Garossos doivent bénéficier de services de gardiennage et de location vélo humanisée, afin de renforcer l'intermodalité sur ces lieux.

Bonrepos-Riquet : DCM du 5 avril 2011, sans avis.

Bonrepos-sur-Aussonnelle : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Bragayrac : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Brax : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Bruguères : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Castanet-Tolosan : Avis défavorable par DCM du 5 mai 2011, aux motifs suivants :

- Les projets d'organisation des déplacements pour le secteur Sud-Est et de desserte de ses pôles d'intérêt manquent de volonté et de moyens au regard

- des besoins actuels, et de cohérence avec les perspectives et contraintes de développement contenus dans le projet de SCOT.
- Les zones d'activités existantes et en développement autour de Labège-Innopolis, et l'extension de la Ville Intense sur les communes de Auzeville, Castanet, Pechabou et Escalquens nécessitent la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de TC si l'on souhaite réellement limiter l'usage de la voiture.
 - Absence du prolongement de la ligne B et la remise à l'horizon 2030 du TCSP Castanet / St-Orens.
 - Castelginest** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
 - Castelmaurou** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
 - Clermont-Le-Fort** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
 - Colomiers** : avis favorable par DCM du 24 mars 2011, sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :
 - Poursuivre la ligne C jusqu'à l'arrêt du Lycée International,
 - Etudier un cadencement jusqu'au Lycée International avec une gare et au-delà jusqu'à Pibrac et Brax
 - Créer un cadencement de la desserte de la halte des Ramassiers par la ligne C équivalant à celui de la gare de Colomiers,
 - Prolonger la ligne 64 jusqu'à Pibrac
 - Lancer une étude spécifique sur l'opportunité et l'ampleur de la demande de développer une offre TC élargie aux heures de soir et début de nuit pour relier Colomiers à Toulouse,
 - Prioriser la desserte en Tram du quartier des Ramassiers, en passant par Airbus et en assurant la connexion avec la ligne de tramway T1 et PTCG ; de manière transitoire prévoir cette ligne en bus en site propre,
 - De manière générale et permanente, assurer le traitement optimal des pôles multimodaux et la priorisation du développement des modes doux.
 - Cornebarrieu** : Avis favorable par DCM du 15 mars 2011, sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :
 - Que les lignes de bus qui irriguent le territoire de la commune desservent la ZAC Monges Croix du Sud au fur et à mesure de son urbanisation,
 - Que le TAD 118 soit renforcé aux heures de pointe.
 - Qu'une ligne structurante soit mise en œuvre entre le terminus de la ligne T1 et les communes de Mondonville, Aussonne et Cornebarrieu, avec une fréquence de 10 minutes, le long de la RN 224.
 - Que le contrat d'axe 20 soit être initialisé dans le cadre de l'urbanisation des secteurs de Barquill et de Faudoas.
 - Que la programmation des itinéraires cyclables soit priorisée, avec un calendrier de réalisation.
 - Corronsac** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
 - Cugnaux** : avis favorable par DCM du 21 avril 2011 avec trois remarques :
 - Inscription du projet de TCSP du BCSM aux orientations TCSP 2020.
 - Inscription du projet de TCSP VCSM / gare de Portet sur Garonne aux orientations TCSP 2020.
 - Présentation des résultats de modélisation montrant que les objectifs recherchés sont atteints par les opérations proposées.

Deyme : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
Donneville : avis défavorable par DCM du 26 avril 2011 tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :

- Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,
- Inscription du TCSF Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,
- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.

Dremil-Lafage : avis favorable par DCM du 13 mai 2011, en sollicitant le maintien du TAD 106 et la création d'arrêts supplémentaire en cas de nécessité.
Eaunes : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
Empéaux : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Escalquens : avis défavorable par DCM du 13 mai 2011 aux motifs suivants :
- Rappel de l'incertitude sur la capacité de ce projet à atteindre les objectifs de parts modales affichées et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'environnement en termes de réduction de GES.

- Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,
- Inscription du TCSF Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,
- Inscription de la prolongation de la RD 916 assurant un contournement de la commune,
- Inscription du TCSF Labège-Escalquens dès 2014.

Espanes : Avis défavorable par DCM du 20 avril 2011, aux motifs suivants :
- Pas de programmation de TAD pour desservir la commune.

- Pas de programmation de liaison TC en rabattement vers la gare de Venerque-Le Vermet.
- Pas de programmation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège.

Fenouillet : Avis favorable par DCM du 7 avril 2011, avec les observations suivantes :
- La commune réaffirme la nécessité pour le secteur d'une transversalité qui demeure un axe fort des projets communaux, à travers l'étude de l'entrée de ville, de requalification de la RD 820 et de l'extension du pôle commercial.
- La commune défend le développement d'une liaison Est-Ouest qui complètera l'offre des TC et la pratique des modes doux.

Flourens : DCM du 28 avril 2011 sans avis mais développant deux points :
-soulève la question du financement dans un contexte de forte contrainte budgétaire associée à la crise économique et à la nécessité de choisir les modes de transports les plus adaptés pour desservir les territoires,
- considère que pour la desserte des territoires des communes de la deuxième couronne, les modes alternatifs aux bus doivent être maintenus et développés afin de bien irriguer ces territoires.

Fonbeauzard : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
Fonsorbes : avis favorable par DCM du 21 avril 2011, en émettant les réserves suivantes :

- Prioriser les projets en fonction de ce qui avait été prévu dans le premier PDU 2001 et en tenant compte du développement urbain,
- Elaborer un contrat d'axe dans la continuité du contrat d'axe 17 jusqu'à Saint-Lys,
- Prévoir un P+R à l'extrémité du périmètre du SSMTC, au-delà de la ville intense,

pour assurer une continuité entre la voiture et les transports en commun,

- Dimensionner le P+R de la Geyre en tenant compte de l'évolution démographique des communes,
- Signaler la nécessité de reprendre certaines cartes du PDU, la commune de Fonsorbes parfois à l'extérieur du périmètre PDU.

Fourquvieux : avis défavorable par DCM du 26 avril 2011 tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :

- Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,
- Inscription du TCSP Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,
- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.
- Augmentation de la fréquence des TAD.
- Augmentation de la fréquence des TER entre Bazège et Toulouse.

Frouzins : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Gagnac-sur-Garonne : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Gauré : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Goyrans : avis défavorable par DCM du 21 avril 2011 aux motifs suivants :

- Rappelle la forte incertitude quant à la capacité de ce projet à atteindre les objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en termes de réduction des GES,
- Affirme que ce PDU est en retrait : ce projet n'est pas en mesure de rattraper le retard en matière de transport en commun par rapports aux autres agglomérations équivalentes et n'est pas en mesure de modifier la part modale de la voiture,
- Estime que le projet ne répond ni aux besoins ni aux attentes de l'ensemble du territoire du SMTG, considérant que l'augmentation du VT à 2% procure 20 millions d'euros supplémentaires par an.

Gratentour : Avis favorable par DCM du 28 février 2011, sans remarque.

Issues : Avis défavorable par DCM du 31 mars 2011, aux motifs suivants :

- Pas de programmation de TAD pour desservir la commune.
- Pas de programmation de liaison TC en rabattement vers la gare de Venerque-Le Vernet.

Labastidette : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Labastide-Beauvoir : avis défavorable par DCM du 22 février 2011 tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :

- Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,
- Inscription du TCSP Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,

Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.

Labarthe-sur-Lèze : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 mais avis favorable par DCM du 6 juillet 2011, en demandant la prise en compte des points portés par l'avis du Conseil Communautaire du Muret.

Labège : avis défavorable par DCM du 10 mai 2011 tant que ne seront pas satisfaites

les demandes suivantes :

- Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,
- Inscription du TCSP Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,
- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.

Lacroix-Falgarde : DCM du 9 avril 2011 sans avis mais demandant la prise en compte des points suivants :

- Maintien à minima du service TC en vigueur sur la commune.
- Ouverture d'une desserte vers la gare de Pins-Justaret.
- Développement d'un réseau de liaisons cyclables entre la commune et le collège de Pins-Justaret et vers Toulouse par le chemin des Etroits.

Lamasquère : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Lapeyrousse Fossat : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

La Salvétat-Saint-Gilles : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Lasserre : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Launaguet : avis favorable par DCM du 26 avril 2011 :

- En maintenant ses propositions formulées par DCM du 9 octobre 2009 :
- S'interroge sur les capacités de financement du SMTIC et pose la question de la priorisation des TCSP et du mode de gouvernance,
- Réaliser le BUN le plus rapidement possible, et faire que l'aménagement soit compatible avec un tramway,
- Créer des lignes transversales permettant d'accéder aux grandes zones d'emplois,
- Prévoir des P+R le long des TCSP,
- Envisager un bouclage des lignes 26 et 61 avec un renforcement de l'offre.

- En prenant acte de la prise en compte de la suppression de l'itinéraire des cotéaux prévu initialement le long de la Pichounelle et de l'intégration du BUN dans le programme TCSP 2015.

Laizerville : avis défavorable par DCM du 28 avril 2011 tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :

- Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,
- Inscription du TCSP Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,
- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.

Lavallette : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Lavernose-Lacasse : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Le Fauga : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Léguevin : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Lespinasse : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Les Varennes : avis défavorable par DCM du 26 avril aux motifs suivants :

- Rappel la forte incertitude quant à la capacité de ce projet à atteindre les

objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en termes de réduction des GES,

- Affirme que ce PDU est en retrait : ce projet n'est pas en mesure de rattraper le retard en matière de transport en commun par rapports aux autres agglomérations équivalentes et n'est pas en mesure de modifier la part modale de la voiture,

- Estime que le projet ne répond ni aux besoins ni aux attentes de l'ensemble du territoire du SMTc, considérant que l'augmentation du VT à 2% procure 20 millions d'euros supplémentaires par an.

Lévigac : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

L'Union : avis favorable par DCM du 21 avril 2011 sous réserve de la prise en compte des points suivants :

- De préserver la possibilité d'un prolongement de la ligne B vers L'Union.

- D'engager les travaux du TCSP RD 888 avant 2016.

- De demander à la Région d'étudier la création d'une nouvelle halte ferroviaire entre Toulouse et Montrabé.

- De maintenir la voie des cotéaux et la liaison RD 888 / A 68 tel que prévue au SDAU.

- De trouver une autre localisation pour le pôle d'échanges prévu sur la commune.

Mérignac : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Mervilla : avis défavorable par DCM du 26 avril 2011 tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :

- Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,

- Inscription du TCSP Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,

- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.

Mondonville : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Mondouzil : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Mons : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Monberon : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Montbrun-Lauragais : avis défavorable par DCM du 6 mai 2011 tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :

- Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,

- Inscription du TCSP Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,

- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.

Montiscard : avis défavorable par DCM du 2 mai 2011 aux motifs suivants :

- Rappel la forte incertitude quant à la capacité de ce projet à atteindre les objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en termes de

- Affirme que ce PDU est en retrait : ce projet n'est pas en mesure de rattraper le retard en matière de transport en commun par rapports aux autres agglomérations équivalentes et n'est pas en mesure de modifier la part modale de la voiture,

- Estime que le projet ne répond ni aux besoins ni aux attentes de l'ensemble du territoire du SMTc, considérant que l'augmentation du VT à 2% procure 20 millions d'euros supplémentaires par an.

Montaur : avis défavorable par DCM du 20 avril 2011, aux motifs suivants :

- Tropisme excessif du TCSP sur les autres modes qui ont pourtant un impact bien meilleur en termes d'usage de la population,

- Absence d'extension de la ligne B du métro, obérant une interface multimodale efficace en termes de réduction d'usage des véhicules et d'irrigation de la zone sud-est,

- Faiblesse du dispositif lié à l'utilisation et au développement des transports ferroviaires et des gares, alors même que le quartier de Matabiau en plaine mutation aurait permis une réflexion sur la création d'un hub multimodal ; que ce mode de transport ferroviaire permet les liaisons transversales et aurait sans doute permis un allègement significatif des périphériques notamment aux heures de pointe,

- Absence d'une réflexion globale entre dispositif lié aux heures de pointe et dispositif régulier journalier,

- Absence de la prise en compte de l'utilisation des nouveaux types de véhicules électriques qui à échéance de 10 ans constitueront une part importante du parc.

Montabé : DCM du 14 mars 2011 sans avis mais demandant la prise en compte des points suivants :

- Demande de reprise du projet LUBE en vue d'une programmation de réalisation,

- Demande une sécurisation de la RD 112.

- Faire apparaitre le projet de l'itinéraire piéton / cycle depuis Gramont jusqu'aux communes de Montabé et Beaupuy.

- Demande d'un aménagement de sécurité sur les voies communales permettant d'accéder à la gare, dans l'optique d'une augmentation des capacités de stationnement.

Muret : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 mais avis favorable par DCM du 12 juillet 2011 avec les points suivants :

- réaffirme l'importance de la suppression du PN 19,

- demande une suppression ou un assouplissement de la clause limitant l'ouverture à hauteur de 20% de l'urbanisation dans un territoire d'extension.

Neuilles : avis défavorable par DCM du 20 mai 2011, au motif suivant :

- juge le PDU trop ambitieux par rapport à la démographie actuelle dans l'agglomération toulousaine et sa banlieue.

Odars : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Pechabou : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Pechbonnieu : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Pechbusque : DCM du 24 février 2011 sans avis mais avec les deux points suivants :

- Indique que le classement de la commune en ville intense dans le schéma de la page 64 est une erreur et doit être rectifié,

- Demande que le projet PLB soit conçu sous forme de métro.
- Pibrac** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 mais avis favorable par DCM du 26 mai 2011 sous réserve de la prise en considérations des réserves suivantes :
 - Pour le réseau ferré :
 - Assurer une bonne qualité de service – respect des horaires,
 - Arrivée de la ligne C à Pibrac et son cadencement au ¼ d'heure,
 - Etude d'une halte supplémentaire entre Pibrac et Brax pour répondre au développement de nouveaux quartiers et donner une alternative aux usagers de la Vallée de la Save sur l'axe de la Rd 24,
 - Extension et création de parkings près de la gare,
 - Simplification incitative des titres de transport en développant le ticket unique,
 - Mise au point de produits tarifaires combinés et/ou spécifiques selon les typologies d'usagers
 - Pour le réseau Tisséo :
 - Prolongement de la ligne 64 de Colomiers vers Pibrac,
 - Cadencement de la navette 32,
 - TAD sur la commune
 - Pour la voirie :
 - Diminution du trafic dans le centre-ville en mettant en place un évitement de Pibrac une liaison RD 24d / RD 65
 - Pour les modes doux :
 - Donner la place aux vélos et promouvoir l'usage u vélo,
 - Entretien et extension du réseau cyclable en résorbant les discontinuités,
 - Vélocation sur les gares et en centre-ville.
 - Pin-Balma** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
 - Pinsaguel** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 mais avis favorable par DCM en date du 29 juin avec les points suivants :
 - s'associe à l'avis formulé par la Communauté d'Agglomération du Muretain,
 - Approuve les principes généraux développés par le projet de PDU,
 - Insiste sur la nécessité de prévoir le raccordement du TCSF de l'Oncopôle à un des modes lourds du réseau toulousain et qu'une desserte performante de la zone d'activités Bordes Blanches soit mis en œuvre à horizon de réalisation du TCSF Oncopôle / gare de Portet-sur-Garonne.
 - Pins-Justaret** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
 - Plaisance-du-Touch** : avis favorable par DCM du 7 avril 2011 avec le développement des points suivants :
 - Nécessité d'aménager la RD 50 dans la traversée des communes de Plaisance et Tournefeuille et mise en œuvre d'une liaison via la RD 50 vers la VCSM.
 - Rappel de l'inscription au PLU de Plaisance du Touch d'un emplacement réservé pour le développement d'un TCSF entre Colomiers – Ménude/RD 924 – Portet sur Garonne.
 - Souligne les objectifs de densité affichés de 50 habitants/ha là où ils sont inférieurs pour d'autres agglomérations.
 - Note que le PDU prévoit un BHNS pour la commune alors que les études précédentes avaient laissé envisager un tram.
 - Pomperzat** : avis défavorable par DCM du 11 mai 2011 tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :
 - Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,
 - Inscription du TCSF Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,

- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.

Portet-sur-Garonne : avis favorable par DCM du 22 avril 2011, en s'associant à l'avis du Muretain :

- Raccordement du TCSP de l'Oncopôle à un des modes lourds du réseau toulousain (ligne B Empalot ou ligne Garonne)
- Prolongement du TCSP Toulouse-Tournefeuille-Plaisance vers Saint-Lys via Fonsorbes, dans les meilleurs délais,
- Mise en œuvre d'une desserte performante de la zone d'activités Bordes Blanches, au même horizon que celui du TCSP Oncopôle / gare de Portet, soit 2015.

Pouze : avis défavorable par DCM du 12 mai 2011 tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :

- Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,
- Inscription du TCSP Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,
- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire,

Mise en place de TAD zonaux raccordés au terminus du métro le plus proche sans rupture de charge.

Pradère-les-Bourguets : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Quint-Fonsegrives : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Ramonville-Sainte-Agne : avis favorable par DCM en date du 17 mai 2011 sous réserve de la prise en considération des propositions et remarques suivantes :

- Améliorer le fonctionnement du TCSP RD 813, en apportant des solutions aux dysfonctionnements sources d'insécurité pour les piétons et les élèves du Collège Malraux près de la station Marnac,
- Créer un véritable pôle d'échanges multimodal à Ramonville : étudier une extension du P+R de Ramonville avec un silo de grande capacité permettant un doublement du nombre de place de stationnement au P+R, matérialisation des déplacements piétons sur le pôle, aménagement d'un stationnement vélo,
- Rechercher dans le cadre du PLB la desserte du plus grand nombre d'usagers (desserte des zones d'emplois et des équipements culturels du secteur) et s'assurer d'un minimum de densité dans sa zone d'influence, avec mise en place d'un Contrat d'Axe.

Rebique : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 mais avis défavorable par DCM du 6 juillet 2011 aux motifs suivants :

- Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020,
- Inscription du TCSP Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020,
- Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire.

Rouges-sur-Garonne : avis réservé par DCM du 11 mai 2011 avec les points suivants :

- partage les grandes orientations du projet, qui intègrent les dispositions du SCOT, dont le réseau TC structurant et maillé organisé autour de pôles d'échanges et comprenant une rocade et des transversales,
- relève que la croissance démographique est particulièrement élevée dans le

secteur Sud-Ouest, et que les déplacements sont en forte hausse en périphérie, avec un recours à l'usage de la voiture plus important pour les habitants de la périphérie,

- félicite la prise en compte de la demande de création d'une nouvelle gare à Roques,
- conteste la suppression dans la programmation des TCSP du TCSP du Boulevard urbain de Saint-Martory,
- souhaite que le PDU prévoit une étude sur l'opportunité de prolonger le TCSP reliant Toulouse à Portet vers Muret, et englobant la desserte de la zone commerciale de Roques,
- demande également dans la fiche action 14 de préciser les délais et moyens de réalisation des études d'opportunité du Tram-Train,
- demande la réintégration de la liste et du schéma directeur des axes identifiés comme prioritaires et d'y maintenir les lignes 57 et 58.

Roquettes : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Rouffiac-Tolosan : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Sabonnères : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Saiguède : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Saint-Alban : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Saint-Clar-de-Rivière : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Saint-Genès-Bellevue : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Saint-Hilaire : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Saint-Jean : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Saint-Jory : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Saint-Loup-Cammas : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Saint-Lys : avis favorable par DCM du 21 avril 2011 avec une demande de prise en compte d'une connexion de la commune au projet de TCSP prévu jusqu'à Plaisance du Touch dès 2015, soit par des investissements en conséquence, soit par le réseau Arc en Ciel.

Saint-Marcel-Pauel : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Saint-Orens de Gameville : avis favorable par DCM du 26 avril 2011 sous réserve de la prise en considération des points suivants :

- Mise en circulation sur la RD 2 d'un tramway ou d'un BHNS reliant le Lycée de St-Orens au centre-ville de Toulouse (Palais de Justice ou Grand-Rond) sans rupture de charge
- Constitution d'un pôle d'échange sur la RD 2 au droit de la LMSE
- Mise en œuvre d'une étude pour la création d'un nouveau boulevard urbain multimodal en concordance avec le développement de nouveaux pixels d'urbanisation (horizon 2030) illustré par le projet de ZAD de l'Albige

- Réalisation de la liaison RD 2 / RD 16 avant 2014 en garantissant l'aménagement puisse évoluer vers un boulevard urbain multimodal priorisant la circulation des TC entre le Lycée de St-Orens et Labège-Innople.
- Saint-Thomas** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
- Sainte-Livrade** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
- Saubens** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
- Selh** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
- Seysses** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
- Toulouse** : avis favorable par DCM du 27 mai 2011, en soulignant les points suivants :
- La programmation 2015 et 2020 de plusieurs TCSP à haut niveau de service, afin de poursuivre le développement des réseaux tram et bus, pour un investissement moyen de 160 à 180 M€ par an,
- Une nouvelle phase de programmation sera examinée en 2015, portant sur les opérations majeures dont l'exploitation à 52 m de la ligne A et la future ligne Canal, en interface avec le projet urbain Matabiau et l'arrivée de la LGV, et l'évolution du TCSP évalue Ramonville / Labège en métro, dans le prolongement de la ligne B et avec la mise en œuvre du contrat d'axe prescrit au Scot de la Grande Agglomération Toulousaine,
- L'engagement de la démarche visant à définir et réaliser les opérations de requalification des espaces publics du centre-ville entraîne la mise en place de modes opératoires qui s'appliqueront aux transports en commun. Cette démarche de requalification vise un meilleur partage de l'espace public au profit des modes alternatifs à la voiture et s'inscrit donc en cohérence avec les objectifs de révision du PDU,
- Il conviendrait de considérer le schéma de développement des TCSP comme un schéma de principe, permettant ainsi d'envisager toutes possibilités d'adaptation en fonction des réflexions en cours ou à venir. Le document final du PDU précisera les principes d'itinéraires du réseau structurant au sein du centre-ville élargi en cohérence avec le schéma directeur d'aménagement lié à la démarche de requalification des espaces publics.
- L'objectif d'une tarification unique doit être poursuivi à travers une réflexion et une coordination accrue entre autorités organisatrices.
- Tournefeuille** : avis favorable, par DCM du 13 mai 2011, en demandant la prise en compte des souhaits complémentaires suivants :
- Souligne l'importance de la réalisation du boulevard Eisenhower en 2X2 voies comme prévu au Scot,
- Demande un aménagement de la RD 50 – avenue du marquisat et chemin Ramelet-Moundi en TCSP avec priorité aux transports publics,
- Sollicite la poursuite en traitement multimodal du boulevard urbain Ouest dans sa partie Nord, entre la RD 632 et la RN 124, comme réseau structurant et de maillage, comme cela figure au Scot de la Grande Agglomération Toulousaine.
- Vieille-Toulouse** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.
- Vigoulet-Auzil** : avis défavorable par DCM du 10 mai 2011 aux motifs suivants :

- Nécessité de réaliser le prolongement de la ligne B au plus tard en 2020,
- Rabattement des TCSP irriguant le territoire vers le terminus du métro à la Cadène, avec programmation concomitante au prolongement de la ligne B : cela nécessite la création de la liaison transversale Castanet / Labège / saint-Orens,
- Prolongement de la RD 916 jusqu'à Belberaud préférable au doublement de la RD 916,
- Amélioration de la desserte des zones moins denses du secteur sud-est,
- Les TAD rencontrent un succès indéniable, mais le coût élevé d'exploitation doit entraîner une réflexion spécifique pour desservir les habitants du secteur sud-est au jourd'hui peu utilisateurs des TC,
- Création de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire,
- Création d'une gare multimodale à Labège, répondant aux fonctionnalités identifiées par RFF pour la halte sud-est de la liaison LGV Toulouse – Narbonne,
- Prévoir une diminution des GES comme cela est prévu dans le cadre du Plan Climat.

Villate : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération : avis réputé favorable.

Villeneuve-Tolosane : avis favorable par DCM du 21 avril 2011, en souhaitant la prise en compte des remarques formulées :

- Inscription du projet de TCSP du BCSM aux orientations TCSP 2020.
- Inscription du projet de TCSP VCSM / gare de Portet sur Garonne aux orientations TCSP 2020.
- Présentation des résultats de modélisation montrant que les objectifs recherchés sont atteints par les opérations proposées.
- Regrette que le projet de révision ne fasse pas apparaître les lignes concernées par des aménagements car cela donnait plus de lisibilité aux territoires sur les perspectives d'amélioration de leur desserte.

2/ Procédure de consultation réglementaire sur demande

La procédure réglementaire de consultation sur demande des personnes publiques associées concerne un total de 101 structures : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, les associations agréées de protection de l'environnement (au nombre de 28), les représentants des professions et des usagers des transports (au nombre de 22), les associations de représentants de personnes handicapées ou à mobilité réduite (au nombre de 50).

Sur cette base, sont dénombrés :

- 1 avis favorable,
- 1 avis défavorable,
- 1 retour sans avis
- 3 avis contributifs,
- 95 sans retour d'avis.

2.1 / Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

Avis favorable en date du 5 mai 2011, avec adhésion à l'orientation donnée au mode de transport BHNS permettant une diminution des investissements tout en assurant le

maintien de la couverture du territoire et en maintenant la possibilité d'une évolution vers un infrastructure plus lourde de type tramway.

Réaffirme certains points et demande :

- que les infrastructures routières programmées soient effectivement réalisées en 2020,
- une meilleure coordination entre AOT pour la programmation et la réalisation des infrastructures de transports, sur un périmètre plus large que le PTU et s'étendant à l'aire urbaine,
- l'engagement d'une réflexion approfondie afin de planifier l'adaptation des infrastructures ferroviaires et anticiper le prolongement de la LGV vers les métropoles de l'arc méditerranéen.

2.2 / Avis des associations agréées de protection de l'environnement

Association pour l'Etude et la Défense des intérêts du quartier Nord de Toulouse : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Fédération Départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture de la Haute-Garonne : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association des amis de la nature du canton de Luchon : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Garonne : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Société des Etudes du Comminges : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Comité de défense des berges de la Garonne et du Centre de Toulouse : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Fédération Départementale des chasseurs de la Haute-Garonne : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Comité de Quartier de la Dalbade : non distribution et retour courrier « adresse introuvable » : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association pour la Sauvergarde des intérêts de Saint-Martin : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Blagnac à Vivre Environnement : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération - Avis formulé dans le cadre de celui émis par le collectif PDU.

Association de Défense du Quartier de Lardenne : avis contributif par courrier du 12 mai 2011 avec les points suivants :

- Une augmentation de l'offre métro est souhaitée : nouvelle ligne pour desservir Ponts-Jumeaux / Pont des Demoiselles / Cité de l'Hers ; prolongement ligne A à l'Ouest vers Tournefeuille et Cugnaux en aérien.
- Demande une augmentation des cadencements des lignes de bus et la création de lignes transversales, une généralisation de TAD dans les quartiers et commune de banlieue en rabattement sur le métro.
- Demande une ligne express tram en site propre reliant les principaux pôles d'emploi de l'agglomération et le développement des tram-trains.
- Recommande le développement des pénitentes ferrées avec parking relais.
- Demande l'amélioration des cadencements avec 10 m en HP et 15 m en HC.
- Regrette l'absence de travaux de doublement de la ligne C pour la rendre plus

- performante et demande son prolongement jusqu'à Pibrac.
- Demande la création d'une ligne transversale pour desservir le projet Bordeblanche, le projet Ferro-Lèbres et suppléer à la ligne 67 chemin Ramelet Moundi.
- Dans le cadre des PDE, considère que le covoiturage est insuffisant et qu'il faut inciter les entreprises à s'impliquer davantage.
- Propose de développer des BHNS et de desservir prioritairement les pôles d'emplois, avec des stations structurées et équipées de P+R.
- Demande une inscription prioritaire de l'avenue Eisenhower en voie multimodale.
- Association pour la protection rurale de l'environnement et des sites** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Association Nature – Comminges** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Les Amis de la Terre de Midi-Pyrénées** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération - Avis formulé dans le cadre de celui émis par le collectif PDU.
- Association "Les Amis de Quint-Village"** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Association Plaisance Environnement** : avis défavorable par courrier du 17 mai 2011, aux motifs suivants :
 - ambitions insuffisantes en termes de réduction des polluants
 - recul de la part des investissements TC alors que le montant affecté au volet routier reste identique,
 - reste des précisions à apporter aux actions portant sur le stationnement, le transport de marchandises, la promotion des PDE,
 - manque l'assurance du contrôle et du suivi de la réalisation de ce plan,
 - la planification des opérations reste à préciser, avec une présentation des phasages entre certains projets
- Plus en détail :
 - propose de réduire à 80 km la vitesse sur les grandes voies d'agglomération
 - demande d'ajouter la définition d'un boulevard urbain multimodal
 - si cette définition n'est pas ajoutée au document, demande de supprimer du volet routier du PDU le projet de VCSM
 - demande de programmer le TCSP Eisenhower en 2015 et non en 2020
 - demande de retirer du volet routier le projet de RD 924, aucun projet de TCSP n'y étant associé
 - ajouter des règles d'urbanisme dans le PDU : interdiction d'augmenter l'urbanisme et de créer de nouveaux commerces de plus de 1000 m² à une distance de plus de 300 m d'une station TC ou à plus de 600 m d'une station mètre ; interdiction aux entreprises de créer plus d'1 place de stationnement pour 4 salariés ; interdiction en zone urbaine d'allouer plus de la moitié de la largeur de la rue à la voiture ; instauration d'une priorité aux zones de rencontre ou de circulation apaisée dans tout projet de réhabilitation de quartiers de centre-ville
 - mieux formaliser dans la fiche action 12 la réflexion portant sur le tram-train, en particulier la liaison Portet-Colomiers via Franccazal et la Mède et que le principe de la sauvegarde des emprises nécessaires soit ajouté
 - demande la création d'une commission de coordination du réseau cyclable de la métropole, dotée de réels moyens, avec les objectifs suivants : définir et maintenir une carte du réseau cyclable primaire ; coordonner la réalisation des

- réseaux communaux en synergie avec le réseau primaire P+R et la stratégie d'évolution des tarifs dans les parcs de stationnement du centre-ville pour créer un effet dissuasif.

Association de Défense de l'environnement d'Aussonne : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association "Mieux Vivre à Castanet" : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Aubépine - nature, culture, loisirs : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association des Rivières du Touch et de ses affluents : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association de défense des sites du Comminges : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Comité spéléologique régional Midi-Pyrénées : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Fédération Régionale France Nature Environnement : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération - Avis formulé dans le cadre de celui émis par le collectif PDU.

Société archéologique du Midi de la France : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Nature Midi-Pyrénées : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Vieilles maisons du pays d'oc : non distribution et retour courrier « adresse introuvable » : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Les Toulousains de Toulouse et amis du Vieux Toulouse : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association "Espaces Naturels de Midi-Pyrénées" : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Automobile Club du Midi : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Conseil National des Professions de l'Automobile : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Fédération Française des Motards en Colère : avis contributif par mail du 16 mai 2011 en développant les points suivants :

Analyse du PDU :

- Un manque de prise en compte des deux-roues motorisés dans les alternatifs à l'usage de la voiture,

- Une orientation forte des TCSP qui peut s'interpréter comme une forme de confiscation du domaine public pour les autres modes,

- Une nécessité de prendre en compte les particularités de circulation des deux-roues motorisés (sécurité routière),

- Une limitation de l'accès à l'espace public : l'expérimentation éventuelle d'un péage urbain apparaît discriminatoire pour les usagers les moins fortunés.

Propositions :

- étendre aux deux-roues motorisés l'Observatoire des accidents,

- propose son aide pour une réflexion sur la mise en place d'aménagement TCSP adaptés à la circulation des deux-roues motorisés, et son avis sur le choix des mobiliers urbains retenus, tant pour les opérations de TCSP que de voies,

- développer des zones de stationnement deux-roues motorisés,
- faciliter l'accès aux deux-roues motorisés à certaines portions de chaussées.

Fédération Nationale des Artisans Taxi : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Fédération Nationale des Transporteurs Routiers : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

GTP 31 : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Syndicat des Chauffeurs Routiers : non distribution et retour courrier « adresse introuvable » : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Transport et Logistique de France : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

UNICEM : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Covoitural : avis contributif par courrier du 16 mai 2011 avec les remarques suivantes :

- pour réussir, nécessite de remettre fondamentalement en cause la manière de concevoir la mobilité pour répondre aux engagements du Grenelle et tendre vers le facteur 4, mais engagement difficile sans explication des modifications profondes que devraient consentir les citoyens dans leur mode de vie,
- s'appuyer sur des outils pédagogiques pour conduire à ces changements de comportements,
- amplifier le volet communication et développer davantage le covoiturage, notamment dans les PDE ou les entreprises peuvent organiser des rencontres de salariés habitant les mêmes quartiers,
- permettre une mise en relation téléphonique pour chaque nouvel inscrit au système de covoiturage Tisséo
- utiliser la troisième voie du périphérique pour les covoitureurs et les transports en commun, aux heures de pointe
- gratuité des péages autoroutiers pour les voitures de plus de trois personnes,
- utiliser pour le développement du covoiturage les nouvelles technologies type iPhone et web, et s'appuyer sur les réseaux sociaux.

Association pour de nouvelles activités fluviales : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association des Utilisateurs de Fret : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association des Usagers de la ligne Toulouse à Montrejeau : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Nationale des Conducteurs Handicapés de France : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Vélo Toulouse : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération - Avis formulé dans le cadre de celui émis par le collectif PDU.

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Coordination Circulation Sud-Est : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et

d'approbation de la présente délibération - Avis formulé dans le cadre de celui émis par le collectif PDU.

Des trains En Plus : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

FNAUT Midi-Pyrénées : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Ligue contre la violence routière : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Organisation Générale des Consommateurs : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Vigirocade : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

2.4 / Avis des associations de représentants de personnes handicapées ou à mobilité réduite

Association Toulouseaine des Invalides : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Centre de Lestrade : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

NAFSEP 31 : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

SURDID'OC : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Nationale pour l'Intégration des Handicapés Moteurs ANPIHM : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Valentin Haüy 31 : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Maison de l'Epilepsie : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

UNAFAM 31 : courrier du 18 mai 2011 ne formulant aucunes observations particulières.

Centre de rééducation des invalides civils : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association des Paralysés de France APF : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Centre Information Surdité : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

SESAME-AUTISME-ASITP : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

URAPEI : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Fédération Nationale des Accidents du Travail : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Institut de Recherche sur les implications de la Langue des Signes : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Sport Adapté Ligne Midi-Pyrénées : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Sauvegarde 31 : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles : pas de retour d'avis à la

date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Centre ressource autisme : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Française contre la Myopathie AFM : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Toulouse Omnisports des Sourds Adhérents : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Groupeement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Jeunes Handicapés : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Départementale des Infirmes Moteurs : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

UT1 Handicap : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

ADAPEI : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

ADMR : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

AFTC : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association d'Aides à Domicile aux Handicapés, aux Aînés et aux Familles : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association des Malentendants et devenus sourds : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association de Parents d'Enfants Handicapés : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Départementale de Parents d'Enfants Déficients Auditifs : Association dissoute : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association Sportive Muret Toulouse Handisport : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association tutélaire 31 : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Autisme 31 : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Centre de Rééducation Fonctionnelle : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

CESDA Paulin Andrieu : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

FNARS Midi-Pyrénées : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Handicap Dér : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Institut des Jeunes Aveugles : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

RETINA France : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Toulouse Blagnac Sport Intègre : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

UNADEV : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la

présente délibération.
Voir Ensemble : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
YMCA : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
Aide à Domicile des Personnes Agées et Malades ADPAM : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
Centre de Transcription et d'Edition Braille : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
Vaincre la Mucoviscidose : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
ESAT René Caminade : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
GIHP Midi-Pyrénées : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

3/ Procédure de consultation non réglementaire

La procédure non réglementaire de consultation des personnes publiques associées concerne un total de 84 structures : les EPCI (au nombre de 23), les autres chambres consulaires (au nombre de 3), les associations de quartiers (au nombre de 25), les structures syndicales (au nombre de 6), les structures professionnelles et associations d'entreprise (au nombre de 7) ainsi que des structures techniques (au nombre de 20).

Sur cette base, sont dénombrés :

- 7 avis favorables,
- 1 avis défavorable,
- 10 avis contributifs,
- 1 avis réservé,
- 2 sans avis,
- 63 sans retour d'avis.

3.1 / Avis des établissements publics de coopération intercommunale

Communauté Urbaine du Grand Toulouse : avis favorable par DCC du 21 avril 2011, sans remarque.
Communauté d'Agglomération du Muretain : avis favorable par DCC du 28 avril 2011, avec une demande de prise en compte des points suivants :
 - Raccordement du TCSF de l'Oncopôle à un des modes lourds du réseau toulousain,
 - Prolongement du TCSF Toulouse-Tournefeuille-Plaisance vers Saint-Lys, dans les meilleurs délais,
 - Mise en œuvre d'une desserte performante de la zone d'activités Bordes Blanches, au même horizon que celui du TCSF Oncopôle / gare de Portet, soit 2015.
Communauté d'Agglomération du Sicoval : avis défavorable par DCC du 9 mai 2011, aux motifs suivants :
 - Forte incertitude quant à la capacité du projet à atteindre les objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'environnement en terme de réduction des

- GEZ.
- Projet en retrait par rapport à celui arrêté le 10 juillet 2009.
 - Projet qui n'est pas susceptible de rattraper le retard de la grande agglomération toulousaine en matière de transports en commun par rapport aux autres agglomérations de taille similaire.
 - Projet qui ne répond pas aux besoins et attentes de l'ensemble du territoire du SMTC.
 - Considérations financières devant être revues avec l'augmentation du VT à 2% à compter du 01/01/2011 entraînant une augmentation de 20 millions / an en année pleine.
- Demande :
- Le prolongement de la ligne B au plus tard pour 2020, en lien avec le projet de nouvelle gare multimodale sur l'axe ferroviaire Toulouse-Narbonne constituant son terminus.
 - La réalisation du TCSP Castanet / Saint-Orens avec un horizon compatible à la réalisation de l'éco-quartier Pechabou – Castanet prévue à l'horizon 2015-2020.
 - L'affectation des financements attribués au doublement de la RD 916 au prolongement de celle-ci vers Belbéraud et au PLB, le doublement de la RD 916 n'apparaissant pas comme une priorité.
 - La poursuite des études relatives à la création de la ligne Express entre le sud du territoire du Sicoval et Toulouse, en lien avec le contrat d'axe 11 et la création d'un parking de covoiturage sur le nouvel échangeur de Montgiscard.
 - Le cadencement de la ligne ferroviaire Toulouse-Bazège en lien avec le contrat d'axe et 25.
- Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine** : avis favorable par DCS du 19 avril 2011 :
- Prise en compte des orientations du SCOT, en recherchant les modes de TCSP les plus adaptés au trafic attendu et en maintenant le principe de couverture géographique,
 - Définition d'un horizon programmatique pour les projets de réalisation à engager en priorité et pouvant faire l'objet de partenariats avec les collectivités,
 - Programmation de plusieurs TCSP 2015 et 2020 avec un rythme moyen d'investissement de 160 à 180 millions d'euros par an,
 - Une nouvelle phase de programmation qui sera considérée en 2015 dont la mise à 52 m de la ligne A et l'évolution du TCSP Ramonville – Labège en mode jour métro.
- Communauté de Communes des Coteaux Bellevue** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Communauté de Communes Save au Touch** : avis favorable par DCC du 31 mars 2011 avec la prise en compte des points suivants :
- Développement d'un réseau TC à Léguevin d'ici 2020.
 - Développement d'un système de rabattement vers les gares de Mèrenville, Brax et Colomiers.
 - Prise en compte, dans la programmation horizon 2020, de la desserte TC de la Mèrude, en utilisant l'emprise de la voie ferroviaire d'En Jacca.
- Communauté de Communes Axe Sud** : avis réservé par DCC en date du 19 avril 2011, avec les points suivants :
- partage les grandes orientations du projet, qui intègrent les dispositions du SCOT, dont le réseau TC structurant et maillé organisé autour de pôles

- relève que la croissance démographique est particulièrement élevée dans le secteur Sud-Ouest, et que les déplacements sont en forte hausse en périphérie, avec un recours à l'usage de la voiture plus important pour les habitants de la périphérie,
- félicite la prise en compte de la demande de création d'une nouvelle gare à Roques,
- conteste la suppression dans la programmation des TCSP du TCSP du Boulevard urbain de Saint-Martory,
- souhaite que le PDU prévoit une étude sur l'opportunité de prolonger le TCSP reliant Toulouse à Portet vers Muret, et englobant la desserte de la zone commerciale de Roques,
- demande également dans la fiche action 14 de préciser les délais et moyens de réalisation des études d'opportunité du Tram-Train,
- demande la réintégration de la liste et du schéma directeur des axes identifiés comme prioritaires et d'y maintenir les lignes 57 et 58.
- Communauté de Communes des Coteaux du Girou** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Communauté de Communes de Lèze Ariège Garonne** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Communauté de Communes Garonne Lougé** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Communauté de Communes du Savès** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Communauté de Communes des coteaux de Gascogne** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Communauté de Communes de la Save Lisoise** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Communauté de Communes de Save et Garonne** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Communauté de Communes Rurales des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Communauté de Communes du canton de Villefranche de Lauragais** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Communauté de Communes du canton de Cadours** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Communauté de Communes Cœur Lauragais** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine** : avis favorable en date du 13 mai 2011 avec les demandes de prise en compte suivante :
- Préciser dans la carte de synthèse des TCSP, en légende : TCSP orientations SCOT 2030 (PDU ultérieurs),
- Préciser l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer une accessibilité de qualité au pôle Matabiau.
- Souligne les points suivants :
- Nécessité de poursuivre l'effort d'investissement en matière de TC dans les exercices ultérieurs de PDU afin de tenir les objectifs d'accueil du SCOT,
- La programmation des voiries est compatible avec le DOG du SCOT,

- Les études sur le réseau urbain déclinant le PDU doivent prendre en compte l'objectif de confortement des quadrants et le rôle des portes métropolitaines, Prend acte des actions 5 à 8 déclinant la cohérence Urbanisme/Déplacement et des actions relatives aux transports de marchandises en ville,
 - Confirme son intérêt pour la consolidation du partenariat SMEAT/SMTC au travers de la mise en oeuvre de la commission Urbanisme/Déplacements.
- Syndicat Mixte d'Etudes du SCOT Lauragais** : courrier du 9 mai 2011 ne formulant pas d'avis mais indiquant les points suivants :

- le projet de PDU prend en compte l'articulation avec le SCOT Central en affichant une volonté d'investissement en lien avec les objectifs d'accueil projetés au sein de la Grande Agglomération Toulousaine,
 - reste attentif aux projets de transports dans la partie Est de la Grande Agglomération de nature à influencer le territoire Lauragais.
- Syndicat Mixte d'Etudes du SCOT Nord Toulousain** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

- Syndicat Mixte d'Etudes du Pays du Sud Toulousain** : avis contributif en date du 29 avril 2011 avec les points suivants :
- Avis favorable sur l'information voyageurs, sur une tarification uniformisée entre les différents réseaux, sur la création de lignes express, sur les trois TCSP desservant l'Ouest et Sud-Ouest Toulousain à l'horizon 2015, sur un réseau cyclable d'agglomération.

- Attire l'attention sur l'absence de réflexion quant à un prolongement du tram-train Toulouse-Muret en direction du Sud-Ouest, sur un aménagement d'itinéraires cyclables le long des berges du canal de St-Marty, sur la création de voies de circulation réservées au covoiturage et TC sur le périphérique, sur une déconcentration des activités économiques sur l'agglomération permettant de réduire les flux de circulation vers l'agglomération, sur la possibilité de créer une plateforme de chargement – déchargement au niveau de l'entrée Sud-Ouest de l'agglomération, sur l'amélioration de l'accessibilité à la gare Matabiau, sur l'amélioration de la desserte routière dans le Sud-Ouest dans l'objectif de délester l'agglomération d'une partie du trafic routier en provenance de l'Espagne et du massif pyrénéen.
- Présente les orientations qui devraient être mise en place sur le territoire du Pays Sud Toulousain : développement des TC, avec accessibilité en TAD vers les gares et aménagement de P+R, création d'itinéraires cyclables, covoiturage.

3.2 / Avis des autres chambres consulaires

- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne** : avis favorable par courrier du 19 mai 2011 avec les réserves explicites ci dessous :
- restera vigilant lors des études plus fines de tracés des projets routiers d'agglomération, pour que la consommation d'espaces agricoles soit la plus faible possible, qu'elle impacte le moins possible les structures agricoles et pour que ces projets permettent bien une économie globale d'espace et de foncier sans créer une pression supplémentaire sur le foncier agricole périurbain.
- Chambre des Métiers de la Haute-Garonne** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

3.3 / Avis des associations de quartiers

Collectif PDU : avis contributif par courrier du 18 mai 2011 avec les remarques et propositions suivantes :

Remarques :

- Souligne un décalage entre la zone PDU et le reste de l'aire urbaine,
- Redemande la mise en place d'une AOT unique à l'échelle de l'aire urbaine,
- Dénonce un non pris en compte du Facteur 4
- Demande la mise en place d'une agglomération exemplaire en matière de mobilité et de développement durable

15 Propositions :

- 1 : fixer de nouveaux objectifs de parts modales (en modes motorisés) avec 65% pour la voiture, 15% pour le vélo, 20% pour les TC, l'horizon 2015, puis 50% pour la voiture, 25% pour le vélo, 25% pour les TC, l'horizon 2020, avec la nécessité d'une hiérarchisation et d'une interconnexion entre tous les modes TC,

- 2 : mettre en place une circulation apaisée et sécurisée : application du Code de la Rue ; création d'une zone 20 à l'intérieur de la ceinture des boulevards de Toulouse et aux centres des communes avec priorités piétons puis vélos ; création d'une zone 30 à l'intérieur du périphérique et des quartiers résidentiels de l'aire urbaine ; vitesse limitée à 50 km/h sur les boulevards urbains uniquement et à 80 km/h sur le périphérique et les pénétantes,

- 3 : traduire concrètement le plan vélo : étudier un plan vélo au centre de toutes les communes et pour toutes nouvelles opérations d'urbanisme avec un calendrier de réalisation ; généraliser les contre-sens vélo dans les zones 30 dans toute les communes du PDU, pour toutes les communes ; créer des voies express vélo entre les 13 communes de la première couronne et Toulouse ; mettre en place les outils réglementaire type feux décalés et tourne à droite au feu rouge ; réaliser des aménagements cyclables aux abords des équipements scolaires ; créer en nombre des stationnements sécurisés, aux premiers niveaux des parcs en ouvrage Capitoie et Esquiro, dans les pôles d'échanges, aux abords des grands équipements, multiplier par 3 les supports de stationnements, obligation de stationnement couvert et sécurisé dans les opérations d'habitat et d'activité ; mener des actions d'animation, de sensibilisation, de réparation et récupération pour la pratique du vélo ; mettre en place des stations vélo à durée de location multiple dans les gares et pôles d'échanges, nommer un référent vélo à la SMAT pour coordonner la mise en place des aménagements vélo dans les opérations de TCSP,

- 4 : étudier la création d'une voie réservée au covoiturage et aux TC sur le périphérique et les pénétantes,
- 5 : achèvement du périphérique ferroviaire avec études d'une nouvelle voie Ramassiers Bagnac Sesquières en mode tram train et incluant la desserte de l'aéroport, d'une nouvelle voie Sesquières Gramont Balma Grande Plaine Lespinet Labège ; doublement de la voie Ste-Agne Arènes ; préservation des emprises foncières du contournement par la Vallée de l'Hers,
- 6 : création d'aires de stationnements à toutes les entrées d'agglomération autour des pôles d'échanges et des gares ; réserver les parkings du capitoie et Esquiro au stationnement des résidents et comme lieu de consigne pour les livraisons en ville,
- 7 : couvrir en PDE toutes les entreprises/administrations de plus de 100

- salariés et faire des évaluations des mesures retenues et des transferts de parts modales obtenus,
- 8 : mettre en place un réseau de livraison intra-urbain mutualisé, en utilisant au maximum le vélo,
 - 9 : permettre aux personnes en situation d'handicaps à accéder aux TC,
 - 10 : créer une agence de la mobilité urbaine, avec des bureaux répartis sur toute l'agglomération,
 - 11 : revoir le volet financier du PDU : n'inscrire au programme d'investissement que les boulevards urbains multimodaux, transformation des autres voies en boulevards urbains sinon abandon des projets ; trouver d'autres sources de financement en récupérant le produit des stationnements payants ou en instaurant de nouvelles taxes (contribution Climat Stationnement, taxes supplémentaires sur les parkings des grandes surfaces, de l'aéroport, des entreprises et administrations) ; emprunt à long terme répartis entre collectivités,
 - 12 : mettre en place un Observatoire permanent du PDU et le transformer en une structure pérenne en charge d'une action d'évaluation continue,
 - 13 : ouvrir un Forum sur le site web Tisséo pour considérer les solutions proposées par les usagers lors de problèmes rencontrés,
 - 14 : mettre en place une instance de suivi de la mise en œuvre du PDU ouverte aux associations, aux entreprises, aux administrations,
 - 15 : mise en place d'un AOT unique, à l'échelle de l'aire urbaine et regroupant l'ensemble des collectivités
- Association Habitants Fibrac Sauvagarde Environnement** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Association Cugnaux Nord Marginalisé - Association Défense de Hautpoul Cugnaux - Association St-Simon / Portet** : avis contributif en date du 18 mai 2011 avec :
- Le constat que le nouveau PDU a considéré les remarques formulées lors de la précédente consultation,
 - La demande d'inscrire la RD 924 à la liste des boulevards urbains multimodaux, avec TCSP, en non à la liste des voies de maillage.
- Association Saint-Simon Environnement** : avis contributif en date du 12 mai portant sur :
- l'aménagement du boulevard urbain Eisenhower, qui doit garantir la fluidité dans la continuité de la rocade Arc en Ciel,
 - la voie routière de la VCSM et le TCSP, dont les réalisations sont considérées comme urgentes, en considérant les activités nouvelles de Francazal.
- Association de Défense de l'Environnement de Fontenilles** : non distribution et retour courrier « adresse introuvable » : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Association de Défense de l'Environnement de Mondonville Vitarelle** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Association de Défense des Quartiers Ormeau/St-Exupéry/Jean Rieux** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Association des Habitants et Usagers des quartiers 10 avril/Marengo/Jolimont** : non distribution et retour courrier « adresse introuvable » : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
- Association des Résidents du Pont des Demoiselles** : avis contributif en date du 12 mai 2011 avec développement des points suivants :
- lever l'option de passage du TCSP entre l'avenue St-Exupéry ou le secteur de

Montaudran, avec l'établissement d'un calendrier de réalisation à inscrire au PDU, mais demande explicitement le choix de la variante par la RD 2 et l'avenue de St-Exupéry,

- desservir les zones d'emplois de l'Est, notamment La Plaine, desservir les faubourgs Est Terrasse, Firms et Limayrac qui ne bénéficiaient pas de nouvelles infrastructures TCSP, desservir les zones d'urbanisation en projet, notamment Malepère et Marcaissonne,
- demande dans le cadre du réaménagement de l'échangeur de Lespinet la sécurisation des itinéraires piétons,
- répertorie comme pôle d'échanges l'intersection LMSE/ RD 2.

Association des riverains de la Dalbade : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association des riverains de la Voie du Canal de St-Martory : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Association pour la Valorisation Intercommunale de l'Environnement : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Choisir Brax : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Collectif ALEGRO : non distribution et retour courrier « adresse introuvable » : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Comité de Défense du Grand St Cyprien : non distribution et retour courrier « adresse introuvable » : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Comité de quartier Saint-Agne/Niel : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Comité SOMPORT TOULOUSE : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Fonssorbes Citoyenneté 2000 : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

J.A.V.A. : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Lauragais Nature : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Les Jardins de Pibrac : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

R.U.M.B.A. : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

S.A.L.S.A. : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Toulouse Propre : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Union des Comités de Quartier : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Vivre à Cornebarrieu : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

3.4 / Avis des structures syndicales

UD FO 31 : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

CFE CGC : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

présente délibération.
UD CFDT : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
Syndicat Sud Collectivités Territoriales : non distribution et retour courrier « adresse introuvable » : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
CFTC Midi-Pyrénées : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
UD CGT : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

3.5 / Avis des structures patronales et associations d'entreprises

MEDEF Haute-Garonne : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
CGPME 31 : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
MEDEF Midi-Pyrénées : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
Toulouse Ouest Partenaires : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
Collectif PDE Sud-Est Toulousain : avis contributif en date du 18 mai 2011 :

- pour les salariés qui habitent Toulouse : poursuivre le développement de pistes cyclables en site propre,
- pour les salariés qui habitent proche de leur entreprise, à « porter de vélo » : poursuivre le développement des TC et améliorer la desserte de la zone UPS – ISAE – ONERA – Quartier Saint-Exupéry ainsi que celle d'Astrum, du CNES et du CNRS,
- pour les salariés qui pourraient utiliser le bus ou le vélo, mais qui ont des contraintes et prennent la voiture pour des questions de durée de trajet ou de flexibilité : améliorer l'accessibilité aux grandes voiries pour éviter des flux de transit dans les quartiers d'habitat,
- pour les salariés qui habitent hors agglomération, sans autre choix modal que la VP : développement du covoiturage ou création de nouvelles haltes ferroviaires en cas d'éloignement trop importants de celles existantes,
- Demande par conséquent d'ajouter à la fiche action 14 l'étude de la création d'une nouvelle halte SNCF à la jonction avec la LMSE, considérant un éloignement suffisant avec la halte de Montaudran et donnant pour information, sur la base des démarches PDE, qu'environ 14% des salariés des entreprises citées dans la contribution résident à proximité de la ligne ferroviaire Toulouse / Carcassonne et pourraient l'emprunter pour aller au travail.

Club des Entreprises du Muretain : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

Collectif PDE : avis contributif en date du 14 mai 2011 avec le développement des points suivants :

- Le PDU ne paraît pas assez ambitieux pour être la réponse adéquate aux enjeux liés au réchauffement climatique, eu égard aux résultats obtenus en matière d'émissions de GES,
- Positionnement du collectif principalement pour les boulevards urbains multimodaux, devant intégrer la desserte des entreprises, mais estime que le

budget consacré aux investissements routiers est à la hausse par rapport à la révision précédente,

- Propose de créer une Commission PDE, au sein de laquelle seraient présentés pour avis les projets de développement des TC, notamment ceux desservant les zones d'activités et les entreprises étant en démarche de PDE,
- Dans le cadre de la mise en place d'un label, imposer l'établissement d'un bilan carbone avant/après PDE,
- Etudier la mise en place d'un bonus/malus qui permette d'inciter les entreprises à mener une démarche PDE et ainsi diminuer leur VT,

- Développer des liaisons rapides entre les portes d'accès des bassins de mobilité et permettre un accès rapide des zones d'activités économiques depuis les principaux pôles d'échanges en moins de 45 minutes, avec par exemple des navettes de rabattements vers les bassins d'emploi,
- Développer le cadencement des TC bus et train, afin de réduire les temps d'attente TC pour les salariés,
- Souhaiter que l'étude de rocade ferroviaire soit lancée, avec passage le long de l'Hers, et contournement vers le Nord et l'Est jusqu'aux Ramassiers,

- Considérer que l'absence de tarification unique est un frein à l'utilisation multimodale des TC,
- Propose d'améliorer à moindre frais les TC, en supprimant par exemple des couloirs bus,
- Propose l'utilisation du Trolleybus pour permettre une diminution du CO2,

- En ce qui concerne le développement de l'usage du vélo, il est proposé d'accroître les zones 30 et de mettre en place des « Autoroutes Cycliste » entre les 4 bassins de mobilité, à l'horizon 2013, et à l'horizon 2015 reliant les villes à plus de 8 km du périphérique, ces autoroutes permettant un accès vers les zones d'activités par des pistes cyclables connectées,
- Mettre en place une compétence Vélo au SMTC dans le cadre de la conception des contrats d'axe,

- La problématique de l'empot des vélos dans les TC n'est pas suffisamment abordée,
- Favoriser la marche à pied par un traitement des points difficiles et des franchissements d'axes routiers ou d'échangeurs, avec une demande d'écriture dans le PDU que le réaménagement des échangeurs doit comporter une sécurisation du passage des cycles et piétons,

- Le télétravail doit être encouragé,
- L'autopartage doit faire partie du plan d'actions du PDU,
- Les nouvelles technologies permettant une réservation directe du covoiturage via les réseaux sociaux doivent être encouragées,
- Prévoir des bornes de rechargement pour les véhicules électriques au niveau des entreprises, des parkings de rabattement, dans les quartiers.

3.6 / Avis des structures techniques et organismes consultatifs

ASF : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

SNCF : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

- RFF** : avis favorable vis-à-vis des ambitions affichées dans le PDU, avec les remarques suivantes :
- Nécessité de différencier le projet de LGV Bordeaux Toulouse Narbonne en deux tronçons : le tronçon Bordeaux Toulouse et celui de Toulouse Narbonne, en raison de calendrier décalé.
 - Nécessité de citer RFF, en qualité de gestionnaire du réseau, dans le chapitre traitant de la mise en place de plateformes multimodales pour la réception de granulat.
 - Relève la difficulté de réaliser un P+R entre les réseaux métro et TER au Nord-Ouest, en raison de la configuration du site et de l'éloignement des stations.
 - Aller jusqu'au bout de la logique de complémentarité TC urbains et ferroviaire, en étendant à des gares hors Ville Intense la politique de densification autour des TCSP.
 - Fiche-action 1 : préciser l'enclenchement d'études préliminaires sur des secteurs prioritaires de dessertes ferroviaires combinant protection sonore à la source et isolation des habitations.
 - Fiche-action 2 : propose aux partenaires d'intensifier les actions de suppression des PN 67 et 68 (chemin de Gabardie – chemin de Nicol), PN 189 (Montaudran), PN 2, 3 et 11 sur la ligne Matabiau-Empalot-Colomiers.
 - Fiches-actions 14 et 41 : demande que soit précisés les cofinancements de RFF dans les investissements relatifs au développement du mode ferroviaire et attire l'attention sur la nécessité de mener des études préalables pour la création et la desserte de nouvelles haltes, sous pilotage RFF.
 - Fiche-action 18 : précise sa contribution au SDA (celui de la Région) par des travaux d'aménagement sur l'accessibilité aux quais 5 et 6 de Matabiau.
 - VNF** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
 - ORAMIP** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
 - OREMIP** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
 - DDSP** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
 - ARPE** : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
 - ADEME** : avis contributif par courrier du 12 mai 2011 avec le développement des points suivants :
 - rappelle que les collectivités de plus de 100 000 habitants ont la possibilité de mettre en place une ZAPA (zone d'actions prioritaires pour l'air), cette démarche pouvant renforcer les actions du PDU afin d'améliorer plus fortement la qualité de l'air. Le PDU pourrait tenir compte de cette possibilité et identifier les actions communes et convergentes qui pourraient être proposées.
 - Indique que le PDU, au vu des résultats de l'évaluation environnementale, n'intègre pas suffisamment les politiques actuelles de lutte contre le changement climatique et d'efficacité énergétique. Propose dans ce cadre une opération de révision du PDU à l'issue de l'approbation des PCET du Grand Toulouse et du Sicoval et la mise en place d'indicateurs de suivi pour les actions qui pourraient avoir un impact sur le CO2.
 - Estime intéressant de mettre en avant le lien entre plusieurs actions et cite en

- exemple les actions 7 et 36, 8 et 17, 8 et 36,
 - Fiche action 3 : dans les indicateurs, il faut évoquer les parties,
 - Fiches actions 5 et 20 : il faut retrouver dans ces fiches actions ce qui est écrit page 71 : « densifier les territoires urbanisés déjà desservis par les TC et mieux desservir les pôles économiques majeurs et conforter le fonctionnement en quadrant de l'agglomération,
 - Fiches actions 34, 38, 39 : ajouter ADEME comme partenaire technique.
- CODEV** : avis contributif en date du 11 mai 2011 avec le développement des points suivants :
- Des évolutions positives, motifs de satisfactions :
- Une meilleure articulation avec le SCoT,
 - Une évolution de l'offre TC par un réseau BHNS permettant d'atteindre les objectifs recherchés de parts modales
 - Un usage du vélo encouragé, avec notamment un axe Est-Ouest qui mériterait d'être encouragé (notion d'autoroute cyclable),
 - La possibilité d'utiliser le réseau ferroviaire est mieux affirmée
 - L'effort en faveur des PDE doit être fortement encouragé,
 - Une précision des modalités de couverture des coûts d'exploitation, dans une logique qui considère que les leviers de la densification constituent des éléments favorables à l'efficacité des TC,
- Des améliorations en demi-teinte :
- Des finances en baisse mais des objectifs maintenus : s'interroge sur l'attractivité des BHNS et leur pouvoir de conviction auprès des usagers (sont-ils les mêmes que pour un tramway ?) eu égard à la fréquentation des TCSP en exploitation. Les BHNS apparaissent dès lors comme une solution à court terme, et il eut été préférable de finir les aménagements structurants 52 m de la ligne A et PLB,
 - Rappelée l'intérêt d'un contournement ferroviaire, dont l'emprise est réservée dans la vallée de l'Hers, et permettant d'établir des interconnexions avec le réseau urbain,
 - L'investissement pour la voiture reste pratiquement inchangé, et l'accroissement de la population et celui du nombre de kilomètre par déplacement annule les efforts entrepris en faveur des TC,
 - Lever des points noirs de circulation, avec la création de liaisons non radiales en périphérie entre communes, alternatives à l'usage du périphérique et favorisant des bassins de vie décentralisés,
 - Note que la VCSM est toujours répertoriée en boulevard urbain multimodal malgré son gabarit,
 - Rappelée qu'un affichage des priorités en matière de TC est la condition préalable à un développement équilibré de l'agglomération, et que les orientations du PDU en matière de TC conditionnent la réussite du SCoT. Risque d'avoir une ville centre et certaines communes de la première couronne bien irriguées en TC et une périphérie dont les habitants ne pourraient se passer de leur voiture,
- Des interrogations pour le futur :
- Les contrats d'axe et la politique de densification le long des axes de TCSP risquent d'être moins ambitieux ou contraignant, le PDU semblant être circonspect quant à la capacité du SCoT à réussir à densifier le territoire,
 - Evaluation de l'impact du PDU en termes d'émissions de GES et de consommations énergétiques afin de vérifier la cohérence entre ses objectifs et les ambitions du Plan Climat du Grand Toulouse,

- La future loi sur les métropoles risque de changer la donne en matière de répartition des compétences, le PDU semblant être un PDU de transition, avec des investissements structurants inachevés et un réseau BHNS dont la réussite n'est pas garantie,
- Nécessité de rechercher de nouvelles pistes de financements pour les TC,
- La bonne organisation des TC est également un facteur d'attractivité voire de notoriété, nécessaire au rayonnement international de Toulouse,
- Pointe l'absence d'une instance de concertation permanente entre les AOT, qui pourrait en outre associer les organismes socio-professionnels,
- Dresse le constat que l'agglomération toulousaine tend à subir sa dynamique de croissance et réalise les équipements nécessaires à celle-ci avec retard, et que le PDU proposé maintient ce retard en ne parvenant pas à anticiper les évolutions pour les infléchir.

CESER : avis contributif pris en assemblée plénière du 16 mai 2011, avec débat portant sur l'amélioration des points suivants :

- S'interroge toujours sur le bien fondé de l'abandon par l'Etat, suite au débat public, du grand contournement autoroutier à péage de l'agglomération, et demande la reconsidération de ce projet dans toute les réflexions concernant l'aménagement et les déplacements sur la grande agglomération toulousaine,
- Plus d'ambition pour la part modale de la marche à pied et du développement du plateau piétonnier,
- Prévoir l'engagement sans délai des investissements nécessaires à l'exploitation de la ligne A du métro avec des rames à 52 mètres,
- Mieux prendre en compte l'arrivée du TGV en assurant le développement des capacités de la gare Matabiau : restructuration du site ferroviaire Matabiau Raynal pour accroître le potentiel en matière de circulation des trains, améliorer l'accès à la gare en TC, réaliser un contournement ferroviaire, prévoir de nouveaux points de correspondances entre les réseaux métro et TER à Niel, La Vache, Labège,
- Valoriser le TER comme outil de desserte urbaine, en s'appuyant par exemple sur la gare de Mèrenvielle pour la desserte de la Vallée de la Save, sur une nouvelle gare à Roques à hauteur du centre commercial, sur la halte de Montaudran,
- Appuie la proposition de créer un pôle d'échange intermodal dans le secteur de Gragnague, avec parc de stationnement et ligne Express vers Toulouse, et demande de l'inscrire au PDU,
- Regrette la faiblesse des projets de développement des tram-trains, en soulignant le potentiel de la desserte de Muret en prolongement de la ligne C et la constitution d'une liaison entre Colomiers et le Sud-Est de l'agglomération,
- Souligne l'intérêt de créer un syndicat mixte type loi SRU ou une association regroupant les AOT, en intégrant dans cette gouvernance une place pour les acteurs économiques et sociaux,
- Reste inquiet quant au système de financement des transports collectifs et pose la question de nouvelles ressources : augmentation du VT ou élargissement de l'assiette, emprunt, VT régional, ...
- Demande à ce qu'une évaluation régulière du PDU soit menée pour informer en temps réel les décideurs et le public.

APOMIP : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.

CARUT : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente

délibération.
OTIE : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
APUMP : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
AUAT : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
SMAT : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
EPIC : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.
ATD : par courrier du 28/02/2011 a informé qu'il ne donnera pas d'avis, Tisséo n'étant pas membre et l'ATD n'intervenant pas sur les TCU.
CETE Sud-Ouest Antenne Toulouse : pas de retour d'avis à la date du 18/05/2011 et d'approbation de la présente délibération.